

> **ACTIVITÉS & RESULTATS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2020**

07

Chapitre I

> **LES ACTIVITÉS DU GROUPE BD MULTIMEDIA EN 2020**

1. LES ACTIVITÉS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2020	08
• 1.1 Services de Paiement	08
• 1.2 Sites communautaires	14

Chapitre II

> **RÉSULTATS 2020 & PRÉVISIONS 2021**

1. RÉSULTATS DE BD MULTIMEDIA S.A. EN 2020	15
2. RÉSULTATS DU GROUPE BD MULTIMEDIA EN 2020	18
3. PRÉVISIONS POUR LE GROUPE BD MULTIMEDIA EN 2021	20
4. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 DE BD MULTIMEDIA S.A	20

Chapitre III

> **ATOUS & COMPÉTENCES**

1. ORGANIGRAMME AU 31/12/2020	21
2. LES MANDATS	21
3. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION	21
4. LES EFFECTIFS DU GROUPE BD MULTIMEDIA	21

Chapitre IV > LA VIE JURIDIQUE DU GROUPE BD MULTIMEDIA

1. ADMINISTRATEURS DU GROUPE BD MULTIMEDIA	22
2. PARTICIPATIONS ET FILIALES	22
• 2.1 Événements juridiques du Groupe BD MULTIMÉDIA	22
• 2.2 Événements postérieurs à la clôture	24
• 2.3 Participations réciproques	25
• 2.4 Titres en auto-contrôle	25
• 2.5 Informations sur la détention du capital au 31/12/2020	25
• 2.6 Conventions portant sur des opérations courantes	26
• 2.7 Dettes fournisseurs/clients et dates d'échéances	26
• 2.8 Options de souscriptions attribuées aux salariés et cadres du Groupe	26
• 2.9 Attribution d'actions gratuites aux salariés	27
• 2.10 Participation des salariés au sein du capital social	27
• 2.11 Tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et compétences confiés au Conseil d'Administration	27
• 2.12 Informations sur les charges fiscalement non déductibles	27

SECONDE PARTIE

RAPPORT FINANCIER

> PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS	29
> TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	39
> RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	39
> COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS	41
• Bilan	41
• Compte de résultat	41
• Annexe comptable	42
> COMPTES SOCIAUX	54
• Bilan	54
• Compte de résultat	56
• Etats financiers de l'établissement de paiement	67
• Annexes comptables de l'Établissement de paiement	69
> RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	71
> RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	73

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Parallèlement à notre activité initiale d'édition de contenus, nous avons constitué depuis 2007 une offre de solution de paiement autour des services suivants :

- StarPass : service de micropaiement contenant plusieurs solutions de paiement dont la principale est la facturation par les opérateurs Télécom,
- Toneo First : carte de paiement prépayée Mastercard dont notre filiale, Paycom, est le distributeur dans le réseau de débiteurs de tabac et sur le web.
- Payment.net : notre logiciel "core-banking" (logiciel noyau bancaire) de paiement permettant l'acceptation de paiement multi-devises et multi-pays. Ce logiciel nous permet de fournir une offre de paiement complète auprès des places de marché, des commerçants en ligne, tout en assurant la gestion de comptes de paiement et de flux financiers.

Au travers de ses produits, le Groupe a développé trois logiciels dit de "core-banking" (logiciel noyau bancaire) ayant des fonctionnalités propres à leur marché.

Aujourd'hui, grâce à son expérience, le Groupe dispose notamment de compétences dans les domaines suivants :

- Solutions de paiement, Carte de paiement,
- Logiciels anti-fraude,
- Univers du prépayée,
- Parcours d'achat, commerce globalisé (multi-devise, change, etc.),
- Réglementation, connaissance client, KYC (know your customer),
- E-commerce, Place de marché,
- Distribution physique et online,
- Crypto-actifs, ICO,

L'année 2020 fut très difficile, ralentissant la concrétisation de partenariats décisifs, mais comme cela a été démontré en 2019, le Groupe dispose d'un socle solide de produits, d'outils techniques et de compétences permettant une forte capacité de croissance future.

Ce savoir-faire sera engagé dans la voie de la constitution d'une Fintech, tournée vers les nouveaux univers de croissance dont notamment : les usages et marchés innovants, les nouveaux outils techniques de paiement, les crypto-actifs, etc.

La proposition de changement de notre dénomination sociale en TRACTIAL symbolise cette orientation.

Depuis la création de la société, via ses investissements en recherche et développement technique, la traction de ses outils innovants a permis la création de produits engendrant une croissance forte de chiffre d'affaires (Starpass en 2010-2015, Toneo en 2016-2018, Payment.net en 2018-2020). Notre ADN de bâtisseur de solutions de services nous permet de prospecter des niches marché de plus en plus techniques où notre adaptabilité est une grande force. Afin de valider ce positionnement, le Groupe souhaite créer en 2021 une ou plusieurs filiales dédiées à différents écosystèmes de croissance avec pour stratégie :

- Prospecter des niches de marchés nouvelles dont les modèles économiques sont basés sur le réalisme (par opposition aux startup sans business model),
- Créer des équipes d'excellence dédiées et encadrées par le Groupe,
- Viser un équilibre financier lié à l'adéquation des ressources existantes, des objectifs et des besoins réels pour le développement de la clientèle.

Nous étudions l'opportunité d'accueillir de nouveaux investisseurs et/ou partenaires industriels afin d'accompagner le démarrage rapide de ces projets.

Nous remercions les nombreux actionnaires ayant renouvelé leur confiance au cours des précédentes années et souhaitons faire de leur participation une véritable réussite patrimoniale.

Daniel Dorra
Fondateur

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales et réglementaires, notre rapport de gestion réalisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que les comptes consolidés et les comptes sociaux dudit exercice.

1 - LES ACTIVITÉS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2020

> 1.1 Activité Services de paiement

1.1.1 Le marché

1.1.1.a Notre marché historique du micropaiement et l'opportunité de marché "Opérateurs SVA"

Le Micro-paiement :

Le marché du micropaiement propose des alternatives pratiques et fiables au paiement par carte bancaire et notamment via les paiements sur facture opérateur (mobile, fixe, FAI).

L'avènement des Smartphones et donc de l'utilisation de l'Internet mobile contribue à la démocratisation du micropaiement et du paiement via facture opérateur pour l'achat de biens (achat de titres de transport par SMS, le micro-don par SMS, paiement sur facture d'accès internet, etc.).

A ce jour, il n'existe pas en soi une solution de paiement miracle pouvant répondre à tous les besoins des consommateurs ou des marchands en ligne.

En ce sens, et notamment dans le domaine du micro-paiement, des agrégateurs de solution de paiement comme StarPass sont devenus indispensables pour nombre de sites web souhaitant toucher le plus d'utilisateurs dans le monde entier rapidement et sans frais fixes importants.

Bien que le marché du micropaiement soit en déclin, StarPass reste un leader du marché français.

Le marché "Opérateurs SVA" :

Le marché "SVA" (Services à Valeur Ajouté) correspond à l'ensemble des flux financiers en rapport avec les surfacturations opérateurs reversées à un éditeur de service. Dans les faits, il s'agit des services d'appels surtaxés type 0 8XX XXX XXX en France, les numéros SMS surtaxés, le paiement de service annexe sur la facture du fournisseur d'accès internet. Ce marché englobe aussi le marché du micropaiement.

En 2018, en France, les flux financiers en rapport avec ce marché dépasse le milliard d'Euros :

- le paiement sur facture mobile (sms+, internet+) représentait 390 Millions d'euros (source "Observatoire 2019 du Paiement Sur Facture opérateur" de l'AFMM)
- les revenus des services vocaux (numéros 089X) à valeur ajoutée représentaient 641 Millions d'Euros (source "OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES" de l'ARCEP)

1.1.1.b Le marché de e-commerce et des places de marché

Le commerce électronique français est sur un chemin de croissance régulier :

• Les chiffres du marché du e-commerce :

Le marché poursuit sa croissance continue à deux chiffres et les études de la Fédération du E-commerce et de la Vente à Distance (FEVAD) portent le montant total des achats à 92,7 Milliards d'Euros pour 2018 soit une croissance de plus de 13% depuis 2017 et devrait dépasser 100 Milliards en 2019.



- **Généralisation et normalisation de l'achat en ligne :**

L'ensemble des segments de la population française achète désormais en ligne.

L'augmentation du nombre annuel de transactions par utilisateur montre cette normalisation : le nombre de transactions moyen est passé de 28 transactions par an et par utilisateur en 2016 à 39 transactions par utilisateurs/an en 2018 pour un montant total de 2.420 euros. L'augmentation du nombre de transactions restait déjà forte avant la crise sanitaire avec une croissance de 15,7% en 2019 par rapport à 2018 (1,7 milliard de transactions en ligne en 2019 - source : Chiffres FEVAD/Médiamétrie//NetRatings)

Il apparaît évident que le contexte de la crise sanitaire aura un impact à long terme sur la généralisation du e-commerce et les habitudes d'achats.

- **Les marchands :**

La croissance du nombre de marchands e-commerce est forte et régulière. Le nombre de marchands e-commerce en France est passé de 157 000 en 2014 à 200 650 sites marchands en 2020 (source : Fevad iCE - T1 2020)

- **L'importance croissante des places de marché « marketplace » :**

L'avènement des places de marché joue un rôle déterminant dans la digitalisation du commerce physique et donc dans l'augmentation du marché du e-commerce.

Les parts des ventes générées au travers des places de marché (marketplace), pour les principaux sites marchands français (panel iPM Fevad), atteignent 35% des ventes.

1.1.1.c Le marché des Néo-banques¹

Le marché français²

Les nouveaux acteurs dit de type "néobanque" s'installent progressivement sur le marché français dans un environnement concurrentiel où les banques françaises sont réputées pour reposer sur une clientèle captive et des fondamentaux stables.

Une étude publiée en octobre 2018 par le superviseur bancaire français ACPR indique que 6,5% des français en sont aujourd'hui clients (4,4 Millions).

3,1 millions de comptes étaient ouverts à fin 2017 soit 3,9% des comptes courants en France.

Un tiers des conquêtes client ont été réalisées par ces nouveaux acteurs en 2017 ce qui montre le démarrage récent et fort de ce marché.

L'ACPR estime qu'à l'horizon fin 2020, les plans stratégiques des nouveaux acteurs bancaires tablent sur un total de 13,3 millions de clients soit un triplement du fonds de commerce en 3 ans.

Voici quelques exemples des populations cibles en France :

- les personnes sans compte bancaire ;
- les personnes qui sont « interdit bancaire »
fichées au FCC³ : 1 127 252 personnes en 2020 selon la Banque de France
fichées au FICP⁴ : 2 195 343 personnes en 2020 selon la Banque de France
- les jeunes et les familles pour gérer les budgets de l'argent de poche et limiter les achats inattendus des jeunes sur la carte des parents
- les internautes qui ne veulent pas donner leurs coordonnées bancaires
- les résidents d'origine étrangère ayant du mal à comprendre le monde bancaire
- les voyageurs pour optimiser les frais et limiter les risques en cas de perte ou vol de carte
- les entreprises pour éviter la lourdeur administrative des remboursements de frais tout en limitant les risques.

¹ L'expression «néobanque» est communément utilisée, dans la presse notamment, pour décrire de nouveaux acteurs du secteur financier, il ne faut néanmoins pas oublier que ce néologisme est construit à partir d'un mot qui a une définition légale. Lorsque l'ACPR emploie elle-même le terme "néobanque" au sens commun dans son étude N°96 "ETUDE SUR LES MODELES D'AFFAIRES DES BANQUES EN LIGNE ET DES NEOBANQUES", le superviseur précise en note 4 de la page 4 : "Les termes «banque» et «bancaire» doivent ici être compris dans leur acception commune et non légale, dans la mesure où certains des acteurs sondés ne sont pas des établissements de crédit mais des établissements de paiement (Compte Nickel) ou des établissements de monnaie électronique (Revolut)". A noter que ToneoFirst n'utilise pas le terme "néobanque" pour commercialiser son produit auprès de sa clientèle.

² Source des données : ACPR, Etude sur les modèles d'affaires des banques en ligne et des neobanques, publié en Octobre 2018. Cette étude n'est pas réactualisée mais approfondie sur le volet de la rentabilité des néobanques, "Des néobanques en quête de rentabilité", Juin 2020.

³ FCC : Fichier Central des chèques listant les personnes auxquelles une banque retire la possibilité d'émettre des chèques ou d'utiliser une carte bancaire.

⁴ FICP : Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers

Le marché européen :

Si le marché français vient tout juste de démarrer, un des marchés précurseurs est le marché du Royaume-Uni ayant démarré sur la base des cartes bancaires prépayées.

En effet, le marché au Royaume-Uni a vu exploser l'offre de 50 en 2007 à 240 produits recensés en 2015. Le Prepay International Forum, UK, indiquait en mars 2015 que les usages sont de plus en plus orientés afin de limiter les risques de fraudes, sur la base des chiffres suivants⁵ :

- 380% d'augmentation du nombre de produit de carte prépayés disponible aux consommateurs
- 35% des personnes ont une carte prépayée dans leur portefeuille
- 13% de transactions refusées sur les cartes de crédit

Aujourd'hui de très grands acteurs ont ouvert la route et les Néobanques font partie du paysage bancaire européen.

Les Néobanques tirent parti de la révolution du mobile et de la relation clientèle via leur application mobile. Ces acteurs ont aussi été capables de mettre en place des solutions technologique et ont bénéficié de mesures réglementaires facilitant

l'ouverture de compte à distance. Elle peuvent donc pleinement tirer parti du marché commun européen.

Si localement les cartes sont généralement diffusées dans un bureau de tabac ou une station service, elles peuvent aussi être achetées en ligne.

L'offre de service :

La différence fondamentale entre une carte traditionnelle de crédit issue d'une banque (établissement de crédit) et une carte bancaire prépayée est que cette dernière n'a pas de réserve de crédit associée : seule la somme disponible sur le solde prépayé peut être dépensée.

Cette carte est rechargée ensuite par virement, carte bancaire classique, transfert du montant d'une autre carte, paiement en liquide au point de vente, etc.

Chaque paiement est soumis à une autorisation systématique d'autorisation de paiement afin de vérifier que le solde disponible est suffisant pour conclure la transaction : ceci a l'avantage de ne faire porter aucun risque au diffuseur de la carte (pas de crédit) et de pouvoir proposer la carte à une population plus large.

Comme une carte bancaire traditionnelle, la carte Toneo First est affiliée au réseau MasterCard ce qui lui permet d'être utilisée comme n'importe quelle carte bancaire dans n'importe quel commerce dans le monde.

⁵ source <http://prepaidforum.org/2015-year-prepaid-economy/>

1.1.2 L'activité

1.1.2.a L'historique de l'activité service de paiement :

En fin d'année 2007 nous avons conçu et lancé une offre micropaiement compétitive « Starpass », accessible sur le site www.starpass.fr. Le service, bien qu'incomplet, a satisfait nos premiers clients.

Les années suivantes ont vu le produit être étoffé de nouvelles fonctionnalités, l'ajout de nouveaux pays proposant notre solution.

Depuis 2012, l'activité a été significativement impactée à plusieurs reprises par une forte auto-régulation du marché français du micropaiement mobile en lien avec la régulation européenne en matière de paiement. Ce phénomène a touché tous les acteurs du marché.

L'année 2015, a été marquée par la reprise de l'activité de "néobanque" Toneo First et l'obtention de notre agrément et le début de stratégie d'orientation vers les services de paiements :

Établissement de paiement

En Décembre 2015, BD Multimedia devient établissement de paiement hybride pour son activité de paiement StarPass, sous contrôle du superviseur français, l'ACPR.

«Neobanque» Toneo First

En février 2015, BD Multimedia a acquis le produit Toneo First au travers de sa filiale, PAYCOM, détenue à 100%, et renforce son catalogue produits de paiement avec un nouveau produit BtoC.

L'année 2016 a été marquée par notre première année en tant qu'établissement de paiement et a donc été une année de mise en place des nouveaux fondamentaux de l'entreprise.

Dès l'année 2017, nous avons entamé la mutation de notre Établissement de paiement avec la mise en place de nouvelles offres, démarrage de prospection de nouveaux segments de marché. C'est aussi l'année de mise en place des fondamentaux en terme d'outils de diffusion du produit Toneo First.

L'agrément d'établissement de paiement positionne BD Multimedia dans un cercle restreint d'acteurs pouvant exercer le métier de prestataire de paiement : il existe 62 établissements agréés en France par l'ACPR à fin mars 2021.

1.1.2.b Bilan d'activité de l'année 2020 :

Après une année 2019 ayant montré les premiers résultats de la stratégie de mutation d'entreprise orientée vers les services de paiements, l'année 2020 reste fortement marquée par la crise sanitaire.

Établissement de paiement et Services de paiement :

- **Le produit micropaiement Starpass et marché SVA :** Pour ce produit, dans un marché baissier, nos actions s'orientent vers la conservation des marchés. Ce produit est aussi un porte drapeau technique et une technologie sur laquelle BD Multimedia compte faire levier pour le marché SVA. L'opportunité en rapport avec la régulation du marché Telecom/SVA ne s'est pas concrétisée au premier semestre 2020 principalement en raison de la situation sanitaire.
- **Recherche nouvelle cible clientèle et augmentation du volume de flux :** BD Multimedia en tant qu'établissement de paiement innovant prospecte de nouvelles cibles : moyen et grand compte ou startup à fort potentiel. Nos solutions séduisent et nous avons cherché à détecter les verticales marché les plus prometteuses. La prospection commerciale a été fortement ralentie durant la crise sanitaire, impactant la croissance.
- **Le logiciel Payment.net :** logiciel de collecte de paiement nouvelle génération (multi-pays et multi-devises) Les actions commerciales entamées en 2017 se sont intensifiées en 2018. Le logiciel Payment.net a permis à BD MULTIMEDIA de trouver de nouveaux clients à gros volumes permettant une forte augmentation de la rentabilité. Notre activité de paiement basée sur cette technologie nous permet de nous adresser à de nouveaux segments de marché.
- L'événement BREXIT a été suivi de près avec le rapatriement de volume en Europe continentale et la création de nouveaux agents d'Établissement de paiement français. Néanmoins, un calendrier constamment repoussé et les espoirs d'accord n'ont pas permis la détection de nettes opportunités sur notre créneau de marché.

Activité Néo-banque (Toneo First) :

- La signature d'accords avec de gros réseaux de distribution français en toute fin d'année 2017 portent leurs fruits en 2018, comme annoncé.
- Nous avons travaillé activement à préparer la migration nécessaire en raison du BREXIT : pour exercer son activité régulée, PAYCOM est agent d'un émetteur de monnaie électronique basé au Royaume-Uni. Nous avons trouvé plusieurs émetteurs de remplacement en 2018 et sélectionné un acteur partenaire en 2019. Le dossier de migration a continué en 2020 sur le fond d'un Brexit encore repoussé. Cette migration reste complexe compte tenu du cadre réglementaire rigoureux et a impacté les exercices 2019 et 2020.
- L'arrêt de commercialisation de cartes pendant plusieurs mois, dû à ce problème de migration, a rendu la société déficitaire. En 2020, nous avons entrepris des travaux permettant de diminuer les charges fixes de l'entreprise afin de préparer 2021.
- Nous avons continué l'amélioration de notre application mobile notamment au niveau de la facilitation du recueil des informations de connaissances clients au travers de l'application. Ceci permet d'accélérer et faciliter les ouvertures de comptes clients.

1.1.3 Les perspectives

Depuis 2016, notre positionnement a fortement évolué : BD Multimedia est devenue une Fintech.

1.1.3.a Technicité au service des opportunités :

Il convient de rappeler que BD Multimedia gère sa propre plateforme de paiement (payment service platform) assurant une intégration coordonnée et transversale d'une gamme complète de méthodes de paiement qui permet aux commerçants d'accepter 140 devises, des modes de paiement alternatifs comme la facturation opérateur (carrier billing), du paiement en un clic et des paiements récurrents.

Dans un environnement partagé entre les nouveaux entrants offrant des API (interface de programmation) de paiement standardisées, la position de l'établissement de paiement BD Multimedia et des solutions techniques comme Payment.net permettent une approche standardisée (API en ligne) comme nos concurrents, mais aussi d'être en mesure de fournir des solutions sur mesure pour nos clients (analyse réglementaire, API adaptées).

Cette stratégie peut s'appliquer simplement dans la mesure où nous maîtrisons nos technologies dans leur ensemble et sommes maîtres de nos plannings de développement. Nous nous définissons comme une Fintech car nous sommes avant tout une société technologique, créant des produits innovants dans le milieu bancaire afin d'accompagner nos clients dans leur croissance.

Autour de 2 grands pôles de produits, BD Multimedia -et ses filiales- se positionne comme un établissement de paiement innovant et visionnaire sur les produits financiers de demain.

1.1.3.b La stratégie 2021

L'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire. L'établissement n'était pas organisé pour une prospection commerciale à distance en vue de détecter les opportunités d'affaires permettant de stabiliser le chiffre d'affaires.

Avec les fondamentaux techniques en place, découlant notamment des forts investissements des années passées, l'objectif pour l'année 2021 est la continuation des actions entamées et la consolidation du volume d'affaires.

Établissement de paiement et Services de paiement :

- Sur Starpass.fr, nous restons sur un positionnement défensif sur les produits de micro-paiement, attentiste quant à toute opportunité d'affaires..
- Basée sur le logiciel Payment.net, nous continuerons la commercialisation de l'offre de service de paiement à destination des acteurs du e-commerce et des places de marché.
- L'Établissement de paiement change progressivement de typologie de clientèle en s'adressant à de plus importants clients.
- Nous continuons de capitaliser sur notre savoir technique et réglementaire pour convaincre des partenaires importants du e-commerce à co-construire des solutions innovantes et leur permettant d'optimiser les ventes.
- Et notamment, nous restons attentifs au marché des crypto-actifs tout en gardant une grande prudence vis-à-vis des enjeux techniques et réglementaires : nos plateformes techniques ont déjà pu accueillir en 2019 plusieurs clients en beta-test afin de pouvoir saisir toute opportunité future

Néobanque ToneoFirst :

La migration d'émetteur de Monnaie Électronique (EME) a été plus longue qu'anticipée en raison notamment de la crise sanitaire et des multiples rebondissements relatifs au BREXIT.

Après une année 2020 très difficile, nous avons relancé l'activité début 2021. Les résultats du lancement en janvier 2021 sont très encourageants avec des ventes record de cartes. Ces ventes de cartes ont été suivies d'une croissance forte sur les mois de février et mars 2021 en flux traité.

Le retour à l'équilibre est prévu pour la fin d'année (en rythme mensuel).

Nous lancerons en 2021, un plan ambitieux de campagne de publicité nationale chez les buralistes s'étalant tout au long de l'année 2021.

Afin d'appuyer cette relance du produit, nous continuerons le travail entamé avec les réseaux de distribution Français et DOM et explorerons le potentiel de nouveaux marchés en dehors de France afin de conserver une dynamique de croissance.

L'application de mobile banking "Toneo First" continuera à s'enrichir de nouvelles fonctionnalités dans le but d'améliorer l'expérience client en continu.

En 2021, nous avons prévu d'évaluer les opportunités de partenariat au niveau des crypto-actifs, notamment par l'intermédiaire d'apport d'affaires.

Les opportunités de marché en tant que ESN (entreprises de services du numérique) :

Le Groupe a pu, au travers de ses trois marques de paiement (Starpass, Payment.net, Toneo First) développer trois logiciels dit de "core-banking" (logiciel noyau bancaire) ayant chacun leurs fonctionnalités propres à leur marché.

De par ses expériences sur ses trois produits, le Groupe dispose des compétences dans les domaines suivant suivantes :

- Solutions de paiement, Carte de paiement,
- Logiciels anti-fraude,
- Parcours d'achat, commerce globalisé (multi-devise, change, etc.),
- Réglementation, connaissance client, KYC (know your customer),
- E-commerce, Place de marché,
- Crypto-actifs, ICO,
- liste non exhaustive.

Afin de tirer parti de son expérience, le Groupe évaluera en 2021 les opportunités d'accompagnement de client et/ou partenaire sur le volet technique en tant que prestataire de service.

> 1.2 Activité des sites communautaires

Nous avons préparé le retrait de cette activité historique afin de rendre plus cohérent le projet Fintech; retrait que nous effectuerons au moment le plus opportun.

Le marché

Le marché est devenu un marché de masse, avec de multiples niches où le payant côtoie le gratuit.

L'activité

Les chiffres d'affaires et fréquentations sont assez stables reflétant notre gestion conservatrice.

Bien qu'annoncée dès 2017, la cession de ces activités serait préjudiciable à ce stade notamment en raison du partage des frais Groupe et des fonctions supports. Cette position d'attente est prudente en période de crise sanitaire.

En 2020, cette activité a été impactée par la crise sanitaire. Nous avons continué la restructuration forte de l'entreprise, y compris sur ces activités, afin de viser la rentabilité de chaque secteur.

Les perspectives

Le portage des sites communautaires a été finalisée partiellement fin du premier trimestre 2021, les résultats devraient être perçus après la fin de la crise sanitaire.

Chapitre II

> RÉSULTATS 2020 & PRÉVISIONS 2021

1. Résultats de BD MULTIMEDIA S.A. en 2020

Nous aborderons en premier lieu les comptes sociaux de BD MULTIMEDIA puis les comptes consolidés.

Nous vous rappelons que les bilans, comptes de résultats et annexes, les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ont été tenus à votre disposition pendant les quinze jours qui ont précédés l'Assemblée.

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2020	Activité Paiement		Activité Sites Communautaires	
	clientèle e-commerce avec Payment.net	Micropaiement Starpass	Edition	Ventes marchandises
Produits d'exploitation	289	377	27	793
Résultat d'exploitation	4	-69	-142	24
Charges et produits financiers	0	-19	0	-1
Charges et produits exceptionnels	15	173	0	-158
RÉSULTAT NET	19	85	-142	-135

> 1.1 Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 s'élève à 1 487 K€ contre 6 630 K€ en 2019.

Concernant les activités de paiement, le chiffre d'affaires des nouvelles activités de paiement utilisant le logiciel Payment.net est constitué de la commission de paiement sur laquelle la marge brute est très forte (supérieure à 80%). Pour l'activité micropaiement, le chiffre d'affaires est constitué du flux de paiement (Telecom) avec une marge plus réduite (inférieure à 30%).

Le chiffre d'affaires n'est donc pas comparable pour ces activités paiement et le remplacement du micropaiement par ces nouveaux marchés pourrait entraîner mécaniquement une baisse de chiffre d'affaires. Ceci explique pour partie une baisse structurelle du chiffre d'affaires depuis plusieurs années.

L'année 2020 est, par ailleurs, marquée par la crise sanitaire ayant notamment impacté fortement la prospection de clients. La perte de clients importants n'a pas pu être remplacée par les projets et prospections en cours.

1.1.1 Services de paiements

Le chiffre d'affaires de la division paiement représente 45 % du total du CA de l'entreprise en 2020 contre 77,9 % en 2019.

L'année 2019 démontre que la division Paiement bénéficie d'une forte capacité de croissance. La crise sanitaire en 2020 a fortement impacté l'ensemble des projets sur la division Paiement en ralentissant le démarrage de partenariats décisifs. Les actifs de la division Paiement et la trésorerie d'entreprise nous permettent néanmoins de préparer sereinement le futur en continuant à investir dans notre développement.

Micropaiement — StarPass

Le CA est de 377 K€ contre 1 010 K€ en 2019 (-62%).

Le segment marché adressé par StarPass est en contraction. La baisse de chiffre sur Starpass perdue comme nous l'avions anticipé. Nous prévoyons un déclin progressif de StarPass.

Clientèle e-commerce utilisant Payment.net

Le CA est de 289 K€ contre 4 153 K€ en 2019. (-93%).

L'année 2020 a été difficile sur fond de crise sanitaire et la division n'a pas réussi à consolider le chiffre très élevé de 2019.

1.1.2 Sites Communautaires

Le CA s'élève à 820 K€ contre 1 328 K€ en 2019.

Édition

Le CA de l'activité Edition est en baisse de 20% (27 K€ contre 34 K€ en 2019).

La baisse importante est principalement due au remplacement de 2 sites internet dont la mise en place a pris du retard, impactant la stabilité du service et occasionnant des désaffections de certains clients. Le re-développement de la solution technique a démarré en 2020 et devrait s'achever en 2021.

Vente de marchandises

Le CA de vente de marchandises s'élève à 793 K€ contre 1 294 K€ en 2019, soit une baisse de 39%.

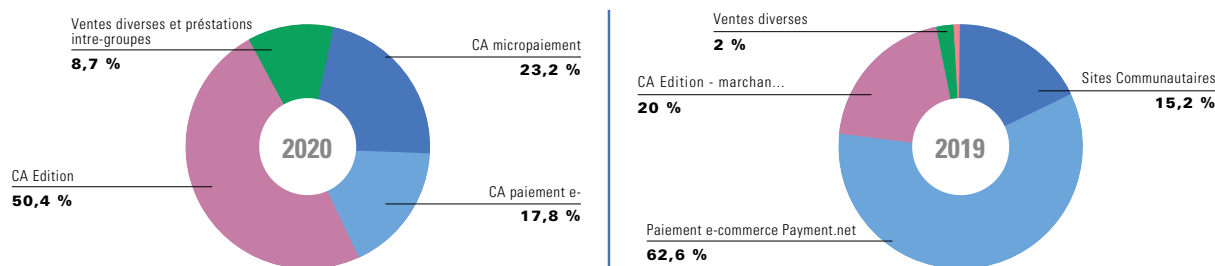
La division est fortement touchée par la crise sanitaire. Des mesures ont été mises en place en 2020 afin d'investir sur l'avenir.

1.1.3 Autres sources de chiffre d'affaire

Le montant des prestations intra Groupe s'élève à 8 933 € en 2020 contre 7 356 € en 2019.

Les ventes diverses (mise à disposition de personnel, etc.) s'élèvent à 133 K€ en 2020 contre 132 K€ en 2019.

RÉPARTITION DU CA BD S.A.



> 1.2 Analyse du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 est constitué d'un déficit de 497 K€ contre un bénéfice de 1 297 K€ en 2019

1.2.1 Services de paiements

Les produits de la division paiement contribuent au résultat d'exploitation pour -65 K€ contre +1 714 K€ en 2019.

Micropaiement Starpass

Le résultat d'exploitation de cette activité a progressé tout en restant négatif, passant de -103 K€ en 2019 à -69 K€. Nous continuons d'adapter les charges de cette activité au fur et à mesure de la décroissance.

Clientèle e-commerce utilisant Payment.net

Le résultat d'exploitation est de 4 K€ contre 1 817 K€ en 2019.

Les fondamentaux de la division restent bons, la baisse du résultat est dû essentiellement aux difficultés commerciales sur 2020.

1.2.2 Sites Communautaires

Avec -118 K€ de résultat d'exploitation, cette division est déficitaire (RE 2019 : 5 K€).

Édition

Le résultat d'exploitation de l'activité Édition s'établit à - 142 K€ (2019: -178 K€).

Malgré les réductions de charges fixes effectuées sur ce secteur, le résultat reste négatif. Cela est lié essentiellement à des charges de rénovation des sites et les problèmes en liaison avec ces chantiers.

Vente de marchandises

La contribution au résultat d'exploitation de la vente de marchandise s'établit à 24K€ (RE 2019: 183 K €).

Notre plan de restructuration, l'optimisation des marges et les réductions de charges fixes effectuées sur ce secteur porteront à nouveau leurs fruits après la crise sanitaire.

1.2.3 Charges fixes

Ces charges, incluant les assurances, les locations en longue durée, les honoraires des commissaires aux comptes, des experts-comptables et de la consolidatrice, ainsi que les salaires et charges de personnel hors prime et transaction, passent de 1 286 K€ en 2019 à 1 021 K€ en 2020.

Depuis 2016, ces charges ont été réduites significativement et participent au retour à l'équilibre de l'entreprise dès 2018. Bien que le chiffre d'affaires de l'entreprise ait fait un bond de +73% entre 2018 et 2019, ces charges sont restées stables en 2019. Elles ont encore été diminuées de 20,6% en 2020.

> 1.3 Analyse du résultat financier

Le résultat financier est passé d'un déficit de 607 K€ en 2019 à un bénéfice de 4 K€ en 2020.

Le résultat financier 2020 résulte principalement de :

- Dotations pour risques et charges financières de 20 K€ ;
- Complément de Dotations financières aux provisions des créances rattachées aux participations pour 82 K€ (dont 72 K€ pour Paycom et 10 K€ pour BD Multimedia HK) ;
- Reprise sur provisions pour risques BD Multimedia HK pour 103 K€ ;
- Produits financiers liés aux participations pour 13 K€.

Le résultat courant avant impôt 2020 de BD Multimédia est constitué d'un déficit de 493 K€.

> 1.4 Analyse du résultat exceptionnel

Au cours de l'exercice 2020, notre société a enregistré un résultat exceptionnel bénéficiaire de 185 K€.

Ce chiffre s'explique à titre principal par les charges exceptionnelles suivantes :

- Indemnités de départ salariés : 28 K€,
- Provision sur contentieux divers : 199 K€,
- Pénalités : 100 K€,
- Régularisation client : 4 K€,
- Ainsi que charges sur exercices antérieurs : contentieux de caisse pour 10 K€.

Et des produits exceptionnels suivants :

- Produit résultant de prescription commerciale : 128 K€,
- Ainsi que produits sur exercices antérieurs :
 - Indemnisation assurance : 150 K€,
 - Régularisation produit telecom 47 K€,
 - Régularisation tiers 177 K€,

Le résultat net comptable de la société, compte tenu d'un impôt société nul, est constitué par un déficit de 307 K€.

> 1.5 Analyse de la situation financière

Malgré une capacité d'autofinancement négative de -194 K€, la société a généré par son activité un flux de trésorerie positif de 663 K€, grâce à la bonne gestion de son BFR (-857 K€)

Au cours de l'exercice, la société a perçu le remboursement de dépôts de garantie pour 80 K€ dans le cadre des activités de Paiement et investi dans le développement de l'activité Edition/Rencontre pour 82 K€.

Les avances accordées aux filiales ont augmenté de 383 K€.

La société a obtenu deux Prêts Garantis par l'Etat pour un montant total de 700 K€ et remboursé 131 K€ de compte courant.

La trésorerie nette passe ainsi de 1 834 K€ au 31/12/2019 à 2 637 K€ au 31/12/2020.

2. Résultats du Groupe BD MULTIMEDIA en 2020

> 2.1 Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 1 702 K€ soit une baisse de 75 % (7 141 K€ en 2019).

2.1.a La Division Paiement : Établissement de paiement, StarPass, Payment.net et Toneo First

Le chiffre d'affaires de la division Paiement (incluant Paycom) s'établit à 927K€ soit une diminution de 84%.

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire ayant notamment impacté fortement la prospection de clients. La perte de clients importants n'a pas pu être remplacée par les projets et prospections en cours.

Comme indiqué précédemment, pour des raisons de méthode de comptabilisation (produit Telecom), le chiffre d'affaires de Starpass est constitué principalement du flux de paiement traité; il n'est donc pas comparable aux autres activités de paiement pour lesquelles le chiffre d'affaires n'est constitué que de la commission prélevée sur le flux traité.

Notre filiale PAYCOM qui édite la carte Toneo First a vu son CA diminuer de 55% en passant de 561 K€ en 2019 à 249 K€ en 2020.

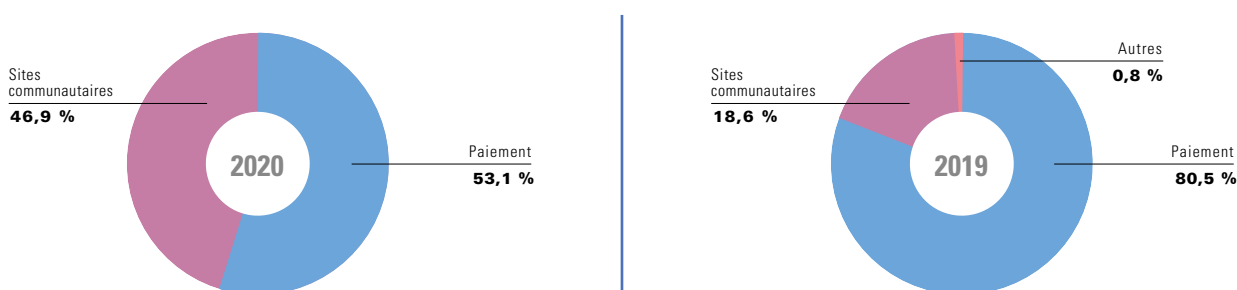
Les délais subis dans la migration d'émetteur de monnaie électronique, en rapport avec le BREXIT, ont fortement impacté Paycom en 2020.

2.1.b Sites communautaires

Le CA s'élève à 820 K€ contre 1 328 K€ en 2019 soit une baisse de 38%.

La division est fortement touchée par la crise sanitaire.

CA GROUPE



> 2.2 Analyse de l'exploitation

2.2.a La Division Paiement : Établissement de paiement, StarPass, Payment.net et Toneo First

Le résultat d'exploitation s'établit à - 174 K € en 2020.

Les résultats d'exploitations détaillés par activité sont les suivants :

- la clientèle micropaiement Starpass : RE -65 K€ (-103 K€ en 2019),
- la clientèle ecommerce avec Payment.net : RE +4 K€ (+1 817 K€ en 2019),
- notre filiale Paycom : RE -174 K€ (-72 K€ en 2019),
- notre filiale BD Multimedia HK LIMITED : RE +183 K€ (RE -70 K€ en 2019).

2.2.b Sites communautaires

Le résultat opérationnel de ce secteur a diminué de 123 K€ (RE 2020 : -118 K€, RE 2019 : 5K€).

2.2.c Charges diverses

En 2020, les charges diverses ont impacté notre résultat de 154 K€.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 est constitué d'une perte de 844K€ en 2020 après l'imputation de l'ensemble des charges du Groupe (en comparaison avec +1 166 K€ en 2019).

> 2.3 Analyse du résultat financier

Le résultat financier de l'exercice est constitué d'un bénéfice de 357 K€ (contre un bénéfice de 6 K€ en 2019).

Le résultat courant s'élève à -486 K€ contre 1 172 K€ en 2019.

> 2.4 Analyse du résultat exceptionnel

Ces charges se composent principalement de :

- Indemnités de départ salariés : 28 K€,
- Pénalités : 100 K€,
- Provision sur contentieux divers : 332 K€,
- Régularisation client : 4 K€,
- Ainsi que charges sur exercices antérieurs : contentieux de caisse pour 10 K€.

Et des produits exceptionnels suivants :

- Produit résultant de prescription commerciale : 128 K€,
- Ainsi que produits sur exercices antérieurs :
 - indemnisation assurance : 150 K€,
 - régularisation produit telecom 47 K€,
 - régularisation tiers 177 K€,
 - produit relatif à un litige clos : 373 K€.

Le résultat Groupe : Enfin, compte tenu d'une dotation aux amortissements sur écarts d'acquisition nulle et de l'impôt différé sur les résultats de -29 K€, le résultat Groupe est constitué d'une perte de 364 K€.

> 2.5 Analyse financière du Groupe BD MULTIMEDIA

Avec un résultat consolidé de -363 K€, une capacité d'autofinancement de +170 K€ et un besoin en fonds de roulement qui augmente de 1043 K€, notre Groupe a généré par son activité un flux de trésorerie négatif de - 873 K€.

La société a financé sur ses fonds propres des investissements pour 59 K€. L'endettement net auprès des établissements bancaires a généré un flux de trésorerie de 658 K€.

De ce fait, la situation de trésorerie du Groupe est passée de 3 686 K€ au 31/12/2019 à 3 411 K€ au 31/12/2020.

3. PRÉVISIONS POUR LE GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2021

Compte tenu de l'évolution rapide des résultats nous ne communiquons pas de prévisions précises, néanmoins nous informerons le marché au fur et à mesure de l'évolution.

4. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 DE BD MULTIMÉDIA S.A.

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, soit 307 642 euros au débit du compte "report à nouveau" le portant ainsi à - 3 822 177,53.

Chapitre III > ATOUTS & COMPÉTENCES

1. ORGANIGRAMME AU 31/12/2020

BD MULTIMÉDIA	100 %	PAYCOM SARL au capital de 20 000 €
S.A au capital de 4.369.336 €	99 %	CITE 16 SCI au capital de 1 524.49 €
	80 %	BD Multimedia HK LTD au capital de 10 000 HK\$

2. LES MANDATS

La composition du Conseil d'Administration :

Président-Directeur Général

> **Monsieur Daniel DORRA**

Nommé pour la première fois le 11 octobre 1990.
Mandat renouvelé en AG du 22 septembre 2020.
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2025.

Administrateurs

> **Monsieur Jim DORRA**

Nommé pour la première fois le 15 juin 2005.
Mandat renouvelé lors de l'AG du 21 juin 2019.
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2024.

> **Madame Martine DORRA**

Nommée pour la première fois le 10 juin 2009.
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2020.
Une résolution de renouvellement figure en ce sens dans l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle.

> **Monsieur Yves BONNEMAIN**

Nommé pour la première fois le 18 juin 2014.
Mandat renouvelé lors de l'AG du 22 septembre 2020.
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2025.

> **Madame Emmanuelle SAGARDOY**

Nommée pour la première fois le 21 juin 2018.
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2024.

Situation des mandats des Commissaires aux comptes :

Le mandat du cabinet "Fiduciaire d'Audit et de Consolidation/Extentis" (représenté par Monsieur Jean-Luc GUEDJ), Commissaire aux Comptes titulaire, a été renouvelé par l'AG du 22 septembre 2020; il sera échu à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Le mandat de Monsieur Arnaud BLANCHET, Commissaire aux Comptes suppléant, a été renouvelé par l'AG du 22 septembre 2020; il sera échu à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos de l'exercice 2025.

3. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION

Nous vous indiquons que nous avons opté pour les modalités d'exercice de la Direction Générale suivantes : le Président cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Direction Générale de la Société.

4. LES EFFECTIFS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA

Société	2019	2020
BD MULTIMÉDIA	16	14
CITE 16	0	0
BD HK	0	0
PAYCOM	2	2
TOTAL	18	16

Les effectifs ci-dessus correspondent à la moyenne des effectifs constatée sur l'année de référence entreprise par entreprise.

Chapitre IV

> LA VIE JURIDIQUE DU GROUPE BD MULTIMÉDIA

1. ADMINISTRATEURS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA

Nom	Date et lieu de naissance	Fonctions et mandats sociaux	Société
DORRA Daniel	3 février 1949 à Neuilly-sur-Seine (92)	Président Directeur Général et Président du CA	BD Multimédia
		Director	BD Multimedia HK LTD
		Gérant	Paycom
		Gérant	ACDM Impressions
		Gérant	SCI Cité 16
DORRA Jim	17 septembre 1980 à Paris (75)	Directeur Général Délégué en charges des Services de Paiement et Administrateur	BD Multimédia
		Director	BD Multimedia HK LTD
		Gérant-associé	SCI TAGOMAGO
		Gérant-associé	SCI ESPALMADOR
DORRA Martine	30 mai 1947 à Brunoy (91)	Administratrice	BD Multimédia
BONNEMAIN Yves	18 décembre 1953 à Agen (47)	Administrateur	BD Multimédia
SAGARDOY Emmanuelle	31 décembre 1971 à Paris (75)	Responsable juridique et Administratrice	BD Multimédia

2. PARTICIPATIONS ET FILIALES

Il est rappelé au préalable que la contribution de chaque société, aux résultats et au bilan consolidé du Groupe, est présentée en détail en fin de rapport dans les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2020.

> 2.1 Événements juridiques du Groupe BD MULTIMÉDIA intervenus au cours de l'année 2020

BD MULTIMÉDIA

SA au capital de 4.369.336 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS

> Activité Internet, Telecom et Paiement

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire Covid-19. La société a réorganisé l'activité pour préserver la sécurité sanitaire de tous ses collaborateurs et mis en place un certain nombre d'actions visant à préserver la structure et la trésorerie, avec, notamment le recours au chômage partiel.

Dans le cadre des mesures exceptionnelles mises en place par le gouvernement pour faire face aux conséquences de la crise, BD MULTIMEDIA a obtenu deux Prêts Garantis par l'Etat sur le premier semestre 2020.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 25 mai 2020 afin de présenter le bilan de l'activité de fourniture de services de paiement de l'exercice 2019 de la société, en sa qualité d'établissement de paiement et les politiques et orientations en matière de conformité et de contrôle interne.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 25 juillet 2020 pour arrêter les comptes 2019 et organiser l'Assemblée Générale y afférente qui n'a pu se tenir que le 22 septembre 2020 en raison de l'émergence et l'expansion de la crise sanitaire Covid-19 qui a marqué l'année 2020.

Le Conseil d'Administration, réuni le 30 octobre 2020, a concerné l'activité et son bilan au cours du premier semestre 2020.

Le Conseil d'Administration s'est également réuni le 20 octobre 2020 pour définir la répartition de la rémunération allouée aux administrateurs dont le montant a été autorisé par l'Assemblée Générale du 22 septembre 2020.

Dans le cadre du contentieux qui opposait BD MULTIMEDIA à un prestataire de services telecom ayant manqué gravement à l'exécution de l'une de ses obligations contractuelles et dont l'incidence financière était de de 343 k€ au 31.12.2018, un protocole confidentiel favorable aux intérêts de la société a été signé mettant un terme définitif à ce litige le 13 mars 2020.

La société a assigné en janvier 2020 un prestataire informatique en charge de la livraison des sites communautaires. Cette affaire est actuellement pendante devant le Tribunal de Commerce.

BD MULTIMEDIA HK LIMITED

SA au capital de 10 000 HK\$
Room 1501, 15/F Prosperity Tower, 39 Queen's Road Central, Hong-Kong.
Filiale détenue à 80% par BD Multimedia.

> [Activité de Services Internet et prestations techniques](#)

Dans le cadre du différend commercial opposant BD HK au client de type plateforme/place de marché basé à Hong Kong, un protocole d'accord favorable aux intérêts de la société a été signé le 19 février 2020 avec le liquidateur permettant l'extinction du litige et des procédures en cours et dont les termes sont confidentiels.

PAYCOM

SARL au capital de 20 000 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS
Filiale à 100%

> [Activité de vente de produits et services de télécommunication](#)

Filiale détenue à 100% par BD MULTIMEDIA SA, la SARL PAYCOM a été créée le 25 février 2015 dans le cadre d'un rachat d'éléments de fonds de commerce, principalement de la carte de paiement TONEO FIRST de la société Central Telecom.

Par décision en date du 25 juin 2020, l'associée unique a approuvé les comptes annuels clos au 31 décembre 2019. Au jour de la rédaction des présentes, les comptes de PAYCOM clos au 31 décembre 2020 se soldent par une perte de 280 691.78 euros.

Pour rappel, la société PAYCOM est agent de distribution de monnaie électronique d'un émetteur anglais. Dans le cadre du BREXIT, la société PAYCOM a entamé la migration vers un nouvel émetteur agissant dans l'Union Économique Européenne mais la pandémie a ralenti ce processus provoquant l'arrêt de la commercialisation des cartes sur une partie de l'année 2020.

SCI CITE 16

SCI au capital de 1.524,49 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS

La société n'a pas connu d'événement significatif et poursuit la location de ses locaux.

Le résultat de l'exercice 2020 est constitué d'un bénéfice de 41 998,05 euros.

> 2.2 Événements postérieurs à la clôture

Il n'est survenu aucun événement susceptible d'avoir une influence notable sur la situation financière ou sur le résultat de la société.

BD MULTIMÉDIA

SA au capital de 4.369.336 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS

> [Activité Internet, Telecom et Paiement](#)

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 30 avril 2021 afin de présenter le bilan de l'activité de fourniture de services de paiement de l'exercice 2020 de la société, en sa qualité d'établissement de paiement et les politiques et orientations en matière de conformité et de contrôle interne.

Le Conseil d'Administration s'est également réuni le 12 avril 2021 pour arrêter les comptes 2020 et organiser l'Assemblée Générale y afférente qui se tiendra le 10 juin 2021 et dont l'ordre du jour portera sur l'approbation des comptes 2020, le renouvellement des délégations habituellement confiées au Conseil d'Administration, le projet d'émission d'un nouveau contrat de bons de souscription d'actions, ainsi que sur le changement de dénomination sociale de la société en TRACTIAL.

BD MULTIMEDIA HK LIMITED

SA au capital de 10 000 HK\$
Room 1501, 15/F Prosperity Tower, 39 Queen's Road Central, Hong-Kong
Filiale détenue à 80% par BD Multimedia.

> [Activité de Services Internet et prestations techniques](#)

La société n'a pas connu d'événement significatif depuis la clôture de l'exercice 2020.

PAYCOM

SARL au capital de 20 000 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS

> [Activité de vente de produits et services de télécommunication](#)

Le processus de migration vers un nouvel émetteur agissant dans l'Union Économique Européenne a été ralenti en raison des événements liés à la crise sanitaire mais l'activité a été relancée en janvier 2021. Les premiers résultats du lancement sont très encourageants.

SCI CITÉ 16

SCI au capital de 1.524,49 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS

La société n'a pas connu d'événement d'importance significative postérieur à la clôture.

> 2.3 Participations réciproques

Il n'existe aucune participation réciproque.

> 2.4 Titres en auto-contrôle

Suite à la réduction de capital intervenue en décembre 2019 (par annulation de 4,01% de titres auto-détenus), la société ne détient plus aucun titre en autodétention.

> 2.5 Informations sur la détention du capital au 31/12/2020

Actionnaire	Nombre de titres détenus au 31/12/20	% détention du capital au 31/12/20	% droits de vote au 31/12/20	Nombre de titres détenus au 31/12/19	Détention en % du capital au 31/12/19	Détention en % des droits de vote au 31/12/19
M. et M ^{me} DORRA Daniel	730 816	33,45	38,04	730 816	33,45	38,04
Victor PEREIRA DE OLIVEIRA	226 932	10,39	11,37	224 982	10,30	9,54
BANK JULIUS BAER CLIENT	165 200	7,56	4,30	165 200	7,56	4,30
Jim DORRA	96 983	4,44	5,10	96 983	4,44	5,05
ACDM IMPRESSIONS	86 266	3,95	4,54	86 266	3,95	4,49
Daniel DORRA	62 377	2,86	3,28	62 377	2,86	3,25
Jean-Claude DARDENNES	48 629	2,23	1,75	50 475	2,31	1,90
AAGCS NV	45 472	2,08	1,30	35 615	1,63	0,93
Bernard GAMBIN	33 390	1,53	2,76	52 990	2,43	2,76
Xavier NIEL	33 000	1,51	1,74	33 000	1,51	1,72

> 2.6 Conventions portant sur des opérations courantes

Nous vous informons que depuis la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales intervenant entre la société et l'une des personnes « intéressées » au sens des articles L. 225-38 (SA à conseil d'administration) du Code de commerce, non soumises à la procédure d'autorisation préalable, n'ont plus à être communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration.

De plus, le président n'a plus à établir une liste de ces conventions avec l'indication de leur objet et à la communiquer aux membres du conseil d'administration ou aux Commissaires aux comptes.

En conséquence, cette liste ne figure plus désormais dans le présent rapport financier.

> 2.7 Dettes fournisseurs et clients - Dates d'échéance

Les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes, doivent communiquer des informations sur les délais de paiement appliqués à leurs fournisseurs et à leurs clients.

Pour les comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2016 (Décret 2014-1553 du 29-11-2015 art. 3), l'information à fournir sur les délais de paiement est modifiée : les sociétés doivent présenter les informations relatives aux délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients (C.com art. D 441-4 I et III alinéa 3 modifié par décret 2015-1553 du 27-11-2015 et A 441-2 et Annexe 4-1 issus de l'arrêt du 6 avril 2016).

> Dettes fournisseurs au 31.12.2020

Factures TTC reçues non réglées au 31.12.20

Solde du compte	Montant total des factures reçues non réglées	Information complémentaire	Montant des factures reçues échues	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours
		Nombre factures		€	€	€	€
207 045,00	63 332,36	140	143 712,64	27 576,14	4 746,97	5 637,55	105 751,98
12,47%*	3,76%*			1,68%*	0,3%*	0,34%*	6,4%*

* Ratios représentent la part des factures non réglées sur le total des factures reçues. Ils sont calculés sur base HT avec un taux de TVA de 20%.

> Créances clients au 31.12.2020

Factures TTC émises non réglées au 31.12.20

Solde du compte	Montant total des factures émises non réglées	Information complémentaire	Montant des factures émises échues	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours
		Nombre factures		€ TTC	€ TTC	€ TTC	€ TTC
39 959,42	3 671,77	55	36 287,65	3 703,35	0	19 418,84	13 165,46
2,28%*	0,30%*			0,2%*	0%*	1,06%*	0,72%*

* Ratios représentent la part des factures non réglées sur le total des factures émises. Ils sont calculés sur base HT avec un taux de TVA de 20%.

> 2.8 Options de Souscription attribuées aux salariés et Cadres du Groupe

Un contrat d'émission de bons de souscription d'actions, autorisée par l'assemblée générale du 12 juin 2013 avec délégation consentie au conseil d'administration pour sa mise en oeuvre, est toujours en cours : conformément aux décisions de cette assemblée, 400 000 bons ont été émis et souscrits par les bénéficiaires. Il est rappelé que l'exercice de chaque bon emporterait souscription d'une action à émettre au prix de 3,03 €.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 16 juin 2017, et suite à la distribution d'une partie de la prime d'émission impactant les conditions de souscription de ces BSA, la période d'exercice desdits bons est prolongée jusqu'au 08 juin 2021, en lieu et place du 08 juin 2018.

Le Conseil d'Administration du 12 avril 2021, conformément aux termes de la délégation consentie par l'Assemblée Générale a décidé de reconduire la période d'exercice de ces bons de 5 ans soit jusqu'au 08 juin 2026.

> 2.9 Attribution d'actions gratuites aux salariés

Nous vous informons qu'aucune attribution d'actions n'est en cours.

> 2.10 Participation des Salariés au sein du capital social

Dans le cadre des dispositions de l'article L225-102 du Code de Commerce, nous vous rappelons que l'état de la participation des salariés faisant l'objet d'une gestion collective et dont ils n'ont pas la libre disposition ressort à : NÉANT.

Aucun de ses salariés et des salariés qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180, ne détenait de participation au sein du capital social de la SA BD Multimédia, au dernier jour de l'exercice, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise.

Il est rappelé que la Loi 2019-744 du 19 juillet 2019 dite de "simplification, clarification et actualisation du Droit des sociétés" a mis fin à l'obligation de vote périodique (tous les 3 ans) imposant, à la société de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

> 2.11 Tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et compétences confiées au Conseil d'Administration

Date d'assemblée	délégation	durée	utilisation	échéance
18/06/2019	Autorisation à l'effet d'attribuer gratuitement des actions nouvelles ou existantes	38 mois	néant	17/08/2022
22/09/2020	Autorisation pour mettre en oeuvre un programme de rachat d'actions*	18 mois	néant	21/03/2022
18/06/2019	Autorisation globale pour procéder à des augmentations de capital (avec maintien et avec suppression du droit préférentiel de souscription)*	26 mois	néant	17/08/2021
21/06/2018	Autorisation à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions*	38 mois	néant	20/06/2021
	Autorisation à l'effet d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières sous forme de BSA au bénéfice de personnes dénommées / d'une catégorie de personnes*	18 mois		

*Ces délégations font l'objet d'une proposition de renouvellement dans le cadre de la présente assemblée au moyen de différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour

> 2.12 Informations sur les charges non fiscalement déductibles

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune des dépenses visées aux articles 39-4 du Code général des Impôts, non déductibles du résultat fiscal.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉLIBÉRANT
COMME ASSEMBLÉE ORDINAIRE****Présentation des résolutions**

Conformément à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, nous allons soumettre à votre approbation un certain nombre de résolutions, dont vous trouverez le texte intégral à la suite de leur présentation. Nous vous informons que cette Assemblée revêt un caractère ordinaire et extraordinaire.

Dans cette Assemblée Générale Ordinaire, nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux (première résolution) et les comptes consolidés (deuxième résolution) de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils vous sont présentés et de donner quitus aux administrateurs.

Nous vous proposons, dans une troisième résolution, d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice au compte "report à nouveau".

La quatrième résolution concerne l'approbation des conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce, régulièrement autorisées par votre Conseil.

Votre commissaire aux comptes a été informé de ces conventions. Il vous les présente et vous donne à leur sujet, toutes les informations requises dans son rapport spécial.

La cinquième résolution porte sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions. Nous vous rappelons qu'une telle délégation est déjà en cours mais expirera en mars 2022. Pour couvrir l'intégralité de la période jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, nous souhaitons renouveler la délégation au cas où le recours à ce programme s'imposerait.

La sixième résolution vise à renouveler le mandat d'une administratrice, Madame Martine DORRA.

L'Assemblée Extraordinaire, dans sa septième résolution propose un changement de dénomination sociale.

Les huitième et neuvième résolutions visent à accorder une délégation de compétence au Conseil d'Administration afin de procéder à des augmentations de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

La dixième résolution vise à autoriser le Conseil d'Administration à consentir des options de souscriptions ou d'achat d'actions de la société.

La onzième résolution vise à consentir au Conseil d'Administration, la compétence d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions (BSA) au profit de personnes et catégorie de personnes répondant à certaines caractéristiques.

Pour la société un des avantages d'une émission de BSA est d'augmenter ses liquidités sans avoir à augmenter immédiatement son capital puisque les actions seront émises plus tard. L'exercice des BSA lui permettra ensuite de renforcer sa structure financière à mesure que les bons seront exercés, progressivement.

L'attribution de BSA est également un facteur de motivation pour les bénéficiaires puisqu'elle les implique dans la valorisation de l'entreprise.

Enfin c'est un instrument financier qui facilite l'ouverture du capital de la société à des partenaires éventuels ainsi qu'aux investisseurs potentiels qui contribueront au développement et à la valorisation de la société.

La douzième et dernière résolution porte sur les pouvoirs à conférer pour la réalisation des formalités.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugeriez utiles, et vous présenter plus en détails, si vous le souhaitez, les comptes soumis à votre approbation.

Votre Commissaire aux comptes relate, par ailleurs, dans son rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi.

Nous vous informons que nous avons annexé au présent rapport le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées et dont vous trouverez le texte intégral ci-après et donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin d'en assurer la bonne exécution.

> RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE

Résolutions prises aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires

> PREMIÈRE RÉSOLUTION – Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve dans leur intégralité et dans toutes leurs parties, les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe ainsi que l'inventaire se soldant – après déduction de toutes charges, amortissements et provisions et de l'impôt des sociétés par une perte de 307 642 euros.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

> DEUXIÈME RÉSOLUTION – Approbation des comptes consolidés

Après avoir entendu le rapport de gestion du Groupe et le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes consolidés arrêtés à la date 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapport.

> TROISIÈME RÉSOLUTION – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter comme suit, le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 307 642 euros :

- au débit du compte "report à nouveau" le portant ainsi à - 3 822 177,53 €.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

> QUATRIÈME RÉSOLUTION – Conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées par l'article L.225-38 (conventions réglementées) du Code de Commerce approuve les conclusions dudit rapport et les opérations qui y sont énoncées.

> CINQUIÈME RÉOLUTION – Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'Article L22-10-62 de l'Ordonnance n°2020-1142 du 16 septembre 2020 :

- 1) Autorise le Conseil d'Administration à acheter, conserver, céder ou transférer en une ou plusieurs fois ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat soumis ;
- 2) Décide que le programme de rachat par la Société de ses propres actions aura par ordre de priorité les objectifs suivants :
 - Favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la société sur le marché Euronext Growth à Paris ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et, le cas échéant, par la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions
 - Remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
 - Attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupement qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de sa participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié, ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans le cadre de tout autre condition permise par la réglementation ;
 - Attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières des actions existantes ou nouvelles à émettre de la société ;
- 3) Décide que les modalités et conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes :
 - Durée du programme : dix-huit mois (18) maximum, débutant à compter de la présente assemblée générale et qui expirera soit au jour où toute assemblée générale de la société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit à défaut le 09/12/2022 ;
 - Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10% du capital soit 218 466 actions sur la base des 2 184 668 actions composant le capital social à la date de la présente assemblée générale, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté par la Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale, les acquisitions réalisées par la société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de ses filiales plus de 10% de son capital social ;
 - De plus, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission, ou d'apport, ne peut excéder 5% de son capital social ;

- Prix d'achat unitaire maximum : 10 euros soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat de 2 184 660 euros sur la base du pourcentage maximum de 10%, hors frais de négociation, ce montant théorique maximum sera le cas échéant, ajusté par le Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;

4) Décide en outre que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens et de toutes manières y compris de gré à gré, par mécanismes optionnels ou par blocs de titres en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il plaira au Conseil d'Administration dans le respect de la réglementation en vigueur ;

5) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires à l'effet de :

- Passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à toutes opérations hors marché ;
- Conclure tous accords, en vue notamment, de la tenue des registres d'achat et de ventes d'actions ;
- Affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- Établir tous documents, effectuer toutes déclarations, communiqués et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme relatif aux opérations effectuées dans le cadre de la présente résolution ;
- Fixer les conditions et modalités selon lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en conformité avec les dispositions réglementaires ;
- Ajuster le nombre d'actions limite et le prix d'actions limite fixés par la présente résolution de l'assemblée générale pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale ;
- Remplir toutes autres formalités et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour mettre en œuvre la présente autorisation.

> SIXIÈME RÉOLUTION – Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée après avoir constaté que le mandat d'Administrateur de :

- Madame Martine DORRA

est arrivé à expiration décide de renouveler ce mandat pour une nouvelle durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Résolutions prises aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Extraordinaires.

> SEPTIÈME RÉOLUTION – Modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article 3 des statuts

Nous vous proposons d'adopter comme nouvelle dénomination "TRACTIAL" et de modifier en conséquence l'article des statuts relatif à la dénomination sociale.

> HUITIÈME RÉSOLUTION – Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- 1) Délégué au Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, étant précisé que lesdites actions conféreront les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance ;
- 2) Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal de 6.000.000 euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables ;
- 3) Décide, en outre, que le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 6.000.000 euros, ou sa contre-valeur en devises étrangères ;
- 4) Décide que la souscription des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital pourra être opérée soit en numéraires, soit par compensation de créances ;
- 5) Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celle-ci atteigne, au moins, les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des actions non souscrites ou, selon le cas, des valeurs mobilières donnant accès au capital dont l'émission a été décidée mais qui n'ont pas été souscrites à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible ;
 - offrir au public tout ou partie des actions ou, selon le cas, des valeurs mobilières donnant accès au capital, non souscrites ;
- 6) Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès au capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
 - 7) Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, sera au moins égale à la valeur nominale de l'action à la date d'émission desdites valeurs mobilières ;
 - 8) Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :
 - déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des titres financiers à créer ;
 - arrêter les prix et conditions des émissions ;

- fixer les montants à émettre, la possibilité de fixer la date de jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des titres à émettre ;
- déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant, les conditions de leur rachat ou échange ;
- suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux titres financiers à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ;
- procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ;
- fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des titres financiers donnant accès au capital social conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles. Que le Conseil d'Administration pourra procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission des droits, actions ou titres financiers émis aux négociations sur Euronext Growth ou tout autre marché, et constater la réalisation de la ou des augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

9) La présente délégation est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée. Elle remplace toute délégation précédente portant sur le même objet et annule cette dernière pour sa partie non utilisée.

> NEUVIÈME RÉSOLUTION - Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1) Délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-135-1, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce, sa compétence à l'effet de décider, par une offre au public ou, le cas échéant, sous réserve de l'approbation d'une résolution spécifique à cet effet par l'assemblée générale, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la Société (ii) de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, étant précisé que lesdites actions auxquelles conféreront les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance ;

2) Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra excéder un montant de 6.000.000 euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles.

3) Décide, en outre, que le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 6.000.000 euros, ou sa contre-valeur en devises étrangères ;

4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières faisant l'objet de la présente résolution, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables et devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire ;

5) Constate, le cas échéant, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

6) Décide que la souscription des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital pourra être opérée soit en numéraires, soit par compensation de créances ;

7) Décide que tant que les actions de la Société ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé, le prix d'émission des actions sera fixé selon une approche dite « multicritères », conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte notamment, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise et du cours de bourse, étant toutefois précisé que si, lors de l'utilisation de la présente délégation les titres de la Société étaient admis aux négociations sur un marché réglementé, le prix serait fixé conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables;

8) Décide que, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des titres financiers à créer ;
- arrêter les prix et conditions des émissions ;
- fixer les montants à émettre, la possibilité de fixer la date de jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des titres à émettre ;
- déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant, les conditions de leur rachat ou échange ;
- suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux titres financiers à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ;
- procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ;
- fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des titres financiers donnant accès au capital social conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles.

Que le Conseil d'Administration pourra procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission des droits, actions ou titres financiers émis aux négociations sur Euronext Growth ou tout autre marché, et constater la réalisation de la ou des augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

9) La présente délégation est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée. Elle remplace toute délégation précédente portant sur le même objet et annule cette dernière pour sa partie non utilisée.

> DIXIÈME RÉOLUTION - Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- 1)** Autorise le Conseil d'administration à consentir, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et, le cas échéant, les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 dudit Code, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi ;
- 2)** Décide que les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit de souscrire ou d'acquérir un nombre total d'actions de la société représentant plus de 10% du capital social de la société au jour de la présente assemblée ;
- 3)** Décide que le Conseil d'Administration fixera le cas échéant des conditions de performance pour les bénéficiaires mandataires sociaux et dirigeants de la Société ;
- 4)** Décide que le prix à payer lors de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions sera fixé par le Conseil d'Administration au jour où les options seront consenties ;
- 5)** Décide que tant que les actions de la Société ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé, ce prix sera fixé conformément aux dispositions légales et réglementaires ; et conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise, sous le contrôle des commissaires aux comptes ;
- 6)** Si la Société réalise l'une des opérations prévues par l'article L. 225-181 du Code de commerce, le Conseil d'Administration procédera, dans les conditions prévues par la réglementation alors en vigueur, à un ajustement du nombre et du prix des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération ;
- 7)** Constate que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure de l'exercice des options de souscription. L'augmentation du capital social résultant de l'exercice des options de souscription sera définitivement réalisée par le seul fait de la déclaration de l'exercice d'option accompagnée des bulletins de souscription et des versements qui pourront être effectués en numéraire ou par compensation avec des créances sur la Société ;
- 8)** Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence à l'effet notamment :
 - d'arrêter la liste des bénéficiaires d'options et le nombre d'options allouées à chacun d'eux ;
 - de décider, pour les options consenties aux mandataires sociaux de la Société, soit qu'elles ne peuvent être levées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit de fixer la quantité des actions issues des levées d'options que ces mandataires sociaux de la Société sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
 - de fixer les modalités et conditions des options, et notamment fixer dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles seront consenties les options :
 - les critères d'octroi des options de souscription ou d'achat d'actions,
 - la durée de la validité des options, étant entendu que les options devront être exercées dans un délai maximal de dix ans,

- la ou les dates ou périodes d'exercice des options, étant entendu que le Conseil d'Administration pourra (i) anticiper les dates ou les périodes d'exercice des options, (ii) maintenir le caractère exerçable des options ou (iii) modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur,
- les clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions résultant de l'exercice des options sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option,
- le cas échéant, toute limitation, suspension, restriction ou interdiction relative à l'exercice des options ou la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par l'exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions ou concerner tout ou partie des bénéficiaires, et
- la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription.

9) Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription, modifier les statuts en conséquence, et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour la dotation de la réserve légale, ainsi que pour effectuer toutes formalités nécessaires à l'admission aux négociations des titres ainsi émis, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

10) La présente délégation de compétence est donnée pour une période de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle remplace toute délégation précédente portant sur le même objet et annule cette dernière pour sa partie non utilisée.

> ONZIÈME RÉOLUTION - Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission de valeurs mobilières sous forme de bons de souscription d'actions au bénéfice de personnes ou catégorie de personnes déterminées.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1) Délégué au Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.228-91, L.225-129, L.225-129-2 et L.225-138 du code de commerce, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission de 500 000 bons de souscription d'actions au maximum, au profit des personnes désignées ci-après, étant précisé que lesdites actions conféreront les mêmes droits que les actions anciennes, sous réserve de leur date de jouissance ;

Ces 500 000 bons d'actions ordinaires maximum, au prix unitaire de 0,10 euro, donneront chacun droit à la souscription d'une (1) action ordinaire de la Société émise au prix de 3,03 euros par action, étant précisé que ce nombre s'imputera sur le plafond global prévu ci-avant.

2) Décide que la libération des actions pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;

3) Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixée à 1 000 000 euros ;

4) Décide qu'est expressément exclue toute émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence ;

5) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux bons de souscription à émettre dans le cadre de la présente résolution, et réserve le droit de les souscrire au profit des personnes/catégorie de personnes suivantes :

- Monsieur Jim DORRA, mandataire social, de nationalité Française, né le 17 septembre 1980 à Paris (20^e) et demeurant 16 Cité Joly, Paris (11^e) ;
- les salariés de la société et de ses filiales ;
- Toute personne physique ou morale intervenant directement ou indirectement, souhaitant s'associer au développement et à la stratégie du Groupe et conclure avec BD MULTIMEDIA ou ses filiales un accord visant à un partenariat stratégique, un rapprochement capitalistique ou une mise en commun de moyens.

6) Constate et décide que cette délégation emporte au profit des porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels elles donnent droit, conformément aux dispositions de l'article L.225-132 alinéa 6 du code de commerce ;

7) Délègue au Conseil d'administration le soin de déterminer le nombre de bons à attribuer, et leur répartition entre les personnes désignées ci-dessus ;

8) Délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président directeur général, tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :

- Fixer les dates et conditions d'émission, de souscription et d'exercice des bons de souscription d'actions, lesquelles feront l'objet d'un contrat d'émission rédigé à cette fin par le Conseil d'administration, qui sera signé par lui et par les réservataires dénommés ci-dessus, et fixera notamment les montants à émettre, la date de jouissance éventuellement rétroactive des bons, ainsi que la durée et les modalités d'échange, de conversion, de remboursement, ou d'attribution de toute autre manière, dans les limites prévues par la présente résolution ;
- Arrêter les dispositions qui seraient adoptées, en vue de préserver les droits des titulaires de bons, au cas où la société procéderait à de nouvelles opérations financières, et notamment les conditions dans lesquelles seraient réalisées, le cas échéant, les émissions complémentaires d'actions visées ci-dessus ;
- Constat, dans les conditions légales, le montant de l'augmentation de capital réalisée et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- Et, plus généralement, faire dans le cadre des lois et règlements en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

L'assemblée générale rappelle au Conseil d'administration qu'il devra veiller au respect des interdictions relatives aux opérations suivantes, conformément aux dispositions de l'article L.228-98 du code de commerce :

- Amortissement du capital social ;
- Réduction du capital social non motivée par des pertes ;
- Modification de la répartition des bénéfices, à l'exclusion de la création d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote .

La présente délégation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ce jour et met fin à toute délégation antérieure ayant le même objet..

> DOUZIEME RÉOLUTION - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES > en Euros

DATE D'ARRÊTÉ Durée de l'exercice	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 369 336	4 369 336	4 552 076	4 552 076	4 552 076
Nombre d'actions					
* ordinaires	2 184 668	2 184 668	2 276 038	2 276 038	2 276 038
Nombre maximum d'actions à créer					
OPÉRATIONS & RÉSULTATS					
Chiffre d'Affaires hors taxes	1 532 368	6 630 444	3 813 423	4 530 563	5 853 903
Résultat avant impôts, participation, dot. Amortissements et provisions	- 104 400	1 333 613	- 4 552 784	- 1 321 616	- 675 117
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Résultat net	- 307 642	378 280	7 584	- 1 614 252	- 1 288 171
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements - provisions	- 0,05	0,61	- 2	- 0,58	- 0,29
Résultat après impôt, participation, dot.amortissements - provisions	- 0,14	0,17	0,003	- 0,71	- 0,56
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	14	17	21	26	30
Masse salariale	480 317	632 205	668 814	1 121 502	1 264 386
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Soc., œuvres sociales...)	199 930	265 760	298 452	595 880	588 134

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BD MULTIMEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration du 12 avril 2021.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.;

> COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2020

BILAN ACTIF - en K Euros

	Note	31/12/2020	31/12/2019
Ecarts d'acquisition	2		
Immobilisations incorporelles	3	462	507
Immobilisations corporelles	3	277	352
Immobilisations financières	3	441	516
ACTIF IMMOBILISÉ		1 179	1 376
Stocks	4	298	351
Clients et comptes rattachés	5	81	241
Autres créances et comptes de régularisation	5	445	1 302
Trésorerie et équivalents	TFT	3 415	3 687
Actions propres	TFT		
ACTIF CIRCULANT		4 236	5 581
TOTAL DE L'ACTIF		5 416	6 957

BILAN PASSIF - en K Euros

	Note	31/12/2020	31/12/2019
Capital (1)	1	4 369	4 369
Primes	1	1 350	1 350
Réserves consolidés	1	- 3 276	- 4 196
RÉSULTAT PART DU GROUPE	1	- 364	920
CAPITAUX PROPRES	1	2 0 80	2 444
INTÉRÊTS MINORITAIRES	1	33	32
Provisions pour risques et charges	8	354	76
Emprunts et dettes financières	6	739	83
Fournisseurs et comptes rattachés	7	424	562
Autres dettes et comptes de régularisation	7	1 786	3 760
TOTAL DU PASSIF		5 416	6 957

(1) de l'entreprise consolidante

COMPTE DE RÉSULTAT - en K Euros

	Note	31/12/2020	31/12/2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	13	1 702	7 141
Production stockée, immobilisée			
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		118	9
Autres produits		1	3
Achats & variations de stocks		- 314	- 480
Charges de personnel	12	- 760	- 1 034
Autres charges d'exploitation		- 1 319	- 4 052
Impôts et taxes		- 33	- 65
Dotations aux amortissements et aux provisions		- 239	- 356
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT ÉCART D'ACQUISITION		- 844	1 166
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	2		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION APRÈS ÉCART D'ACQUISITION		- 844	1 166
Charges et produits financiers	9	- 16	6
RÉSULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES		- 860	1 172
Charges et produits exceptionnels	10	467	- 135
Impôts sur les résultats	11	29	- 117
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES		- 363	920
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		- 363	920
Intérêts minoritaires			
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		- 364	920
Résultat par action (en euros)		- 0,17	0,40
Résultat dilué par action (en euros)		- 0,17	0,40

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE - en K Euros

	31/12/2020	31/12/2019
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	- 363	920
Amortissements et provisions (1)	562	523
Variation des impôts différés	- 29	117
Plus-values de cession d'actif		
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	170	1 560
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux stocks</i>	53	- 61
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux clients</i>	113	334
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux fournisseurs</i>	- 139	- 240
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux autres créances et dettes</i>	- 1 070	- 4 655
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	- 1 043	- 4 620
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	- 873	- 3 061
Acquisitions d'immobilisation	- 139	- 110
Cessions d'immobilisations	80	
Incidence des variations de périmètre		
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	- 59	- 110
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Variation de capital en numéraire		- 147
Emissions d'emprunts	700	
Remboursement emprunts	- 42	- 4
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	658	- 151
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	- 274	- 3 322
Trésorerie d'ouverture	3 686	7 007
Trésorerie de clôture	3 411	3 686
(1) hors provisions sur actif circulant		
(2) essentiellement variation des créances et des dettes liées à l'activité		
ANALYSE DE LA TRÉSORERIE DE CLÔTURE		
Valeurs mobilières de placement	194	174
Disponibilités	3 219	3 514
Découverts bancaires et équivalents	- 1	- 2
TRÉSORERIE NETTE	3 411	3 686

Principes et Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31/12/2020 ont été établis conformément aux dispositions du Règlement 99.02 du Comité de réglementation comptable sur les comptes consolidés.

Critères de consolidation

Événements de la période

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire Covid-19. Le Groupe a réorganisé l'activité pour préserver la sécurité sanitaire de tous ses collaborateurs et mis en place un certain nombre d'actions visant à préserver la structure et la trésorerie, avec, notamment, le recours au chômage partiel pour une partie du personnel des sociétés BD Multimedia et Paycom.

A la date d'arrêtés des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation du groupe, et entraîner une correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

Dans le cadre des mesures exceptionnelles mises en place par le gouvernement pour faire face aux conséquences de la crise, BD MULTIMEDIA a obtenu deux PGE sur le premier semestre 2020, pour un montant total de 700 K€.

Événements de la période antérieure

Le Conseil d'Administration, sur délégation de l'Assemblée, s'est réuni le 15 novembre 2019 afin de prendre la décision de réduction de capital par annulation de 91 370 titres auto détenus, d'en fixer les conditions et modalités et de modifier les statuts corrélativement.

Sur délégation du Conseil d'Administration, le Président a constaté cette réduction de capital par décision en date du 23 décembre 2019. A l'issue de cette opération, le capital est ramené de 4.552.076 à 4.369.336 euros.

A ce jour et suite à la réduction de capital intervenue en décembre 2019, la société ne détient plus aucun titre en auto-détention..

Périmètre de l'exercice

L'entrée dans le périmètre de consolidation résulte de la prise de contrôle par le groupe quelles que soient les modalités juridiques de l'opération.

Le périmètre de consolidation est composé des sociétés suivantes :

Sociétés	Numero de Siret	Pays	Méthode	% d'intérêt 31-déc. 2020
BD	33451-756-200-016	France	IG	Mère
CITE 16	40189-848-100-015	France	IG	99,00 %
BDHK		Hong Kong	IG	80,00 %
PAYCOM	80983-715-600-011	France	IG	100,00 %

Périmètre de l'exercice précédent :

Sociétés	Numero de Siret	Pays	Méthode	% d'intérêt 31-déc. 2019
BD	33451-756-200-016	France	IG	Mère
CITE 16	40189-848-100-015	France	IG	99,00 %
BDHK		Hong Kong	IG	80,00 %
PAYCOM	80983-715-600-011	France	IG	100,00 %

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'a eut lieu postérieurement à la clôture.

Méthodes de consolidation

Les sociétés sont consolidées selon la méthode d'intégration globale dès lors que le groupe y exerce un contrôle exclusif et sont mises en équivalence si le contrôle relève de l'influence notable. En cas de contrôle conjoint, les participations sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

La consolidation est réalisée directement par la société consolidante.

Entrée de périmètre

Lors de la première consolidation d'une entreprise la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée selon le principe de la juste valeur.

La différence constatée entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise consolidée constitue un écart d'évaluation. Les écarts d'évaluation représentatifs d'actifs immobilisés sont amortis s'ils sont relatifs à des actifs amortissables.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition inscrit à l'actif du bilan est amorti sur une durée de huit ans.

L'ensemble des écarts d'acquisition est totalement amorti à la clôture.

Date de clôture des comptes

La société consolidante clôture ses comptes au 31 décembre. Il en est de même pour l'ensemble des autres sociétés appartenant au périmètre de consolidation.

Homogénéisation

Les états financiers des sociétés du groupe sont établis selon les règles comptables et sont le cas échéant retraités afin d'être en harmonie avec les normes du groupe.

Opérations internes

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées du groupe sont éliminées.

Les résultats internes sur cession d'actifs entre sociétés du groupe sont éliminés s'ils sont significatifs pour le Groupe.

Principes et méthodes comptables

Immobilisations

Frais d'établissements

Les frais de promotion de sites Internet nouveaux ont été comptabilisés en frais d'établissement amortissables sur 5 ans.

Marques :

Seules les marques bénéficiant d'une protection juridique dont la rentabilité a été démontrée sont maintenues à l'actif à leur coût de revient.

Les autres ont été dépréciées à 100 %.

Fonds de commerce :

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, tous les fonds de commerce identifiables et susceptibles d'être évalués séparément dans des conditions permettant un suivi de leur valeur, font l'objet d'une évaluation.

Les fonds de commerce ainsi définis qui bénéficie d'une protection juridique ne sont pas amortis.

Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur vénale est inférieure à leur valeur d'inventaire.

Pour cela, chaque fonds de commerce fait l'objet d'une analyse afin d'apprécier si les composantes de leur valeur répondent aux critères d'identification et d'évaluation retenus.

En fonction des éléments connus et retenus, une provision pour dépréciation est, le cas échéant, comptabilisée.

Lorsque les critères définis ci-dessus ne sont pas respectés, les fonds de commerce acquis postérieurement au 1er janvier 2000 (date d'entrée en vigueur du règlement 99-02) font partie intégrante de l'écart d'acquisition..

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production comprenant pour les constructions, les intérêts des emprunts jusqu'à la date d'achèvement des travaux.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon leur durée d'utilisation pour les immobilisations en question.

Participations, autres titres immobilisés

La valeur brute des titres de participation non consolidés correspond à leur coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à leur valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée. La valeur d'usage est déterminée par référence aux capitaux propres, à la rentabilité et aux perspectives d'avenir.

Les provisions pour dépréciation des titres non consolidés ont été déterminées sur la base de la quote-part de situation nette et des perspectives des entreprises et ou le cours de bourse.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de licences d'utilisation de logiciels et de fonds de commerce.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et amorties sur leur durée prévisible de vie.

Les actifs immobilisés font l'objet d'un amortissement selon les modes et durées indiquées en note annexe.

Stock

Les stocks sont évalués suivant la méthode « montant moyen pondéré ». Les stocks sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique des stocks.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les titres sont inscrits à leur coût d'achat. Ils font l'objet d'une provision dans le cas où leur valeur de réalisation à la clôture, généralement déterminée par référence au cours de la bourse ou à leur valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

Au 31/12/20, le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 197 805 €, provisionnées à hauteur de 4 299 € soit une valeur nette de 193 506 €.

il n'y a plus d'actions auto détenues depuis la réduction de capital du 23/12/2019.

Résultat dilué par action

Le résultat net par action dilué est obtenu en divisant le résultat net part du groupe (retraité le cas échéant des intérêts liés aux actions potentielles) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires Comptes consolidés Groupe BD Multimédia au 31 décembre 2020 en circulation au cours de l'exercice et avec prise en compte le cas échéant du nombre moyen pondéré

d'actions potentielles dilutives. Un plan d'actions potentielles est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse constaté pendant la période.

Il n'y a aucun instrument dilutif à la clôture de l'exercice.

Intégration fiscale

La société a signé en 2016 une convention d'intégration fiscales avec la société Paycom SARL.

Engagements de retraite

La provision pour engagements de retraite est calculée sur les bases suivantes :

- départ volontaire à la retraite à 65 ans
- taux d'actualisation de 2,33 %

Le montant des engagements de retraite est évalué à 23 166 € pour l'exercice au bilan, avec un impact résultat correspondant à une reprise de provision pour 23 166 €. Cette provision n'est pas constatée dans les comptes des sociétés du groupe.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes. Par prudence les actifs d'impôts différés ne sont pas pris en compte si leur récupération s'avère être improbable dans un délai raisonnable.

Les effets de variations de taux d'impôt et/ou de changement de règles fiscales sur les actifs et passifs d'impôt différé existants affectent le résultat de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

Les charges

Les charges présentant un caractère non récurrent sont reclassées en charges exceptionnelles.

Affacturation

En 2020, la société Paycom a fait l'usage d'affacturation dans le cadre de son activité Toneo First.

Les autres sociétés du groupe n'ont pas fait usage d'affacturation sur l'exercice 2020.

Garanties clients

En 2020, la protection des fonds reçus des utilisateurs de services de paiement a été assurée, conformément à l'article L 522-17 du CMF, par une garantie d'une entreprise d'assurance répondant aux termes de l'article précité.

> ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2020

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Note 1. Variation des capitaux propres

En Milliers d'euros	Capital	Reserves et primes	Résultat	Autres	Total Capitaux propres	Total Groupe	Total Interet minoritaires
SITUATION NETTE AU 31/12/2018	4 552	- 3 278	429		1 703	1 671	32
Distributions de dividendes							
Variation de capital de l'entreprise consolidante	- 183	35			- 147	- 147	
Affectation des réserves		429	- 429				
RÉSULTAT			920		920	920	
Autres variations							
SITUATION NETTE AU 31/12/2019	4 369	- 2 814	920		2 476	2 444	32
Distributions de dividendes							
Variation de capital de l'entreprise consolidante							
Affectation des réserves		920	- 920				
RÉSULTAT			- 363		- 363	- 364	
Autres variations							
SITUATION NETTE AU 31/12/2020	4 369	- 1 894	- 363		2 112	2 080	33

	31/12/2019	+	-	31/12/2020
NOMBRE DE TITRES EN CIRCULATION	2 184 668			2 184 668
DONT TITRES EN AUTO-CONTRÔLE				

Note 2. Écarts d'acquisition en K€

ÉCART D'ACQUISITION POSITIF

Participations	Date d'acquisition	Valeur brute 31/12/2019	Amortissements cumulés 31/12/2019	Dotation exercice	Amortissements cumulés 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2019
Espace Com	30/11/2006	80	80		80	
COMEDIT	30/06/2000	549	549		549	
Alerte Presse	01/01/2000	194	194		194	
TOTAL		823	823		823	

ÉCART D'ACQUISITION NÉGATIF

Participations	Date d'acquisition	Valeur brute 31/12/2020	Amortissements cumulés 31/12/2019	Dotation exercice	Amortissements cumulés 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2020
COMEDIT	01/04/2000	44	44		44	
TOTAL		44	44		44	

Note 3. Immobilisations & amortissements

Les actifs immobilisés font l'objet d'un amortissement selon les modes et durées suivantes :

- Écarts d'acquisition : linéaire sur 5 à 8 ans,
- Logiciels : linéaire sur 1 an,
- Matériels bureautique et informatique : dégressif sur 5 ans,
- Matériel de transport et téléphonie : linéaire sur 5 ans,
- Agencements, installations et mobilier de bureau : linéaire sur 10 ans.

	31/12/2020		Net	31/12/2019		Brut
	Brut	Dépréciation		Brut	Dépréciation	
Immobilisations incorporelles	2 537	- 2 075	462	2 405	- 1 898	507
Immobilisations corporelles	1 474	- 1 197	277	1 500	- 1 148	352
Immobilisations financières	441		441	516		516
TOTAL	4 452	- 3 272	1 179	4 422	- 3 046	1 376

Immobilisations incorporelles

En Milliers d'euros	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets et droits similaires	2 109				2 109
Fonds commercial	255				255
Autres immobilisations incorporelles	41				41
Avances, acomptes sur immo. incorporelles		103		29	131
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	2 405	103		29	2 537
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets et droits similaires	1 857	177			2 034
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	41				41
AMORTISSEMENTS	1 898	177			2 075
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	507				462

Les actifs incorporels comprennent notamment des concessions, brevets et droits similaires pour 2.537 K€ de valeur brute sont principalement relatifs :

- Aux logiciels développés pour les activités de paiement et néo-banque
- Aux marques et fonds de commerces en rapport avec les activités de paiement
- Aux noms de domaine, droits et marques en rapport avec les sites communautaires

Immobilisations corporelles

En Milliers d'euros	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2020
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions	1 121				1 121
Installations techniques	21				21
Autres immobilisations corporelles	329	32	- 29		332
Immobilisations en cours	29			- 29	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	1 500	32	- 29	- 29	1 474
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions	790	42		29	860
Installations techniques		21			21
Autres immobilisations corporelles	330	15	- 29		316
Immobilisations en cours	29			- 29	
AMORTISSEMENTS	1 148	78	- 29		1 197
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	352				277

Immobilisations financières

En Milliers d'euros	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2020
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Titres de participation	2				2
Autres immobilisations financières	515	4	- 80		439
Créances rattachées à des participations					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES	516	4	- 80		441
PROVISIONS IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Autres immobilisations financières					
PROVISIONS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	516				441

Les « Autres immobilisations financières » pour 441 K€ correspondent principalement à des dépôts de garantie versés à des organismes financiers.

Note 4. Stocks

En Milliers d'euros	Brut	Dépréciation	31/12/2020 Net	31/12/2019 Net
Stocks matières premières				
Stocks et en cours de biens				
Stocks de marchandises	298		298	351
TOTAL	298		298	351

Note 5. Créances

En Milliers d'euros	Brut	Dépréciation	31/12/2020 Net	31/12/2019 Net
Créances clients	282	- 201	81	241
CLIENTS	282	- 201	81	241
Avances, acomptes sur commande	2		1	1
Autres créances	411	- 13	398	1 255
Actifs d'impôts différés	33		33	33
Charges constatées d'avance	13		12	13
AUTRES CRÉANCES	458	- 13	445	1 302
CRÉANCES D'EXPLOITATION	740	- 214	526	1 542

Les créances ont globalement une échéance inférieure à un an.

Les créances incluent notamment une créance de TVA, des créances fournisseurs, des provisions de frais bancaires en rapport avec l'exercice 2019.

Note 6. Dettes financières

En Milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Emprunt auprès des établissements de crédit (1)	723	27
Découverts bancaires	1	2
Emprunts et dettes financières divers	16	54
TOTAL	740	83

(1) Ces postes sont présentés en variation nette de l'exercice

	31/12/2020	< 1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans
Emprunt auprès des établissements de crédit	723	723		
Découverts bancaires	1	1		
Emprunts et dettes financières divers	16	16		
TOTAL	740	740		

L'emprunt correspond à la souscription des deux PGE.

Note 7. Dettes d'exploitation

En Milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Dettes fournisseurs	424	562
DETTES FOURNISSEURS	424	562
Avances, acomptes reçus / commandes		5
Dettes fiscales et sociales	180	228
Autres dettes	1 605	3 526
AUTRES DETTES	1 786	3 760
TOTAL	2 210	4 322

Les dettes d'exploitation ont pour l'essentiel une maturité inférieure à 1 an.

Les dettes d'exploitation "Autres Dettes" incluent notamment des fonds de clientèle de l'ensemble des sociétés du groupe.

Note 8. Provisions pour risques et charges

En Milliers d'euros	31/12/2019	Dotations	Reprise	31/12/2020
Provision pour impôt différés	29		- 29	
Provisions pour risque	47	307		354
Provisions pour charges				
TOTAL	76a	307	- 29	354

PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT

En Milliers d'euros	31/12/2019	Dotations	Reprise	Autres	31/12/2020
Fond de commerce					
Constructions				29	29
Provisions sur autres immobilis. financières				362	362
Provisions sur Stocks					
Clients et clients douteux	272	20	- 78		214
Prov. sur valeurs mobilières de placement	4				4
TOTAL	277	20	- 78	391	609

Les provisions pour charges correspondent en grande partie à une provision pour litiges (279 K€), provisions pour risques de paiements (55 K€).

Note 9. Résultat financier

En Milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers de participations		
Autres intérêts et produits assimilés	1	1
Reprises sur provisions et transferts de charge		48
Différences positives de change	23	39
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		1
PRODUITS FINANCIERS	24	88
Dotations aux provisions risques financiers	- 20	
Intérêts et charges assimilées	- 12	- 67
Différences négatives de change	- 6	- 7
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	- 2	- 7
CHARGES FINANCIÈRES	- 40	- 81
RÉSULTAT FINANCIER	- 16	6

Note 10. Résultat exceptionnel

En Milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Sur opération de gestion	972	279
Sur opération en capital		
Reprises de provisions et transferts de charges	11	53
PRODUITS EXCEPTIONNELS	983	332
Sur opération de gestion	- 184	- 190
Sur opération en capital		
Dotations aux provisions	- 332	- 276
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 516	- 467
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	467	- 135

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à 467 K€ et s'analyse de la manière suivante :

Des charges exceptionnelles pour 516 K€ dont :

- Indemnités de départ salariés : 28 K€ ;
- Pénalités : 100 K€ ;
- Provisions sur contentieux divers : 332 k€ ;
- Régularisation client : 4 K€ ;
- Ainsi que charges sur exercices antérieurs : contentieux de caisse pour 10 K€.

Et par des produits exceptionnels pour 983 k€ dont :

- Produit résultant de prescription commerciale : 128 K€ ;
- Ainsi que produits sur exercices antérieurs :
 - Indemnisation assurance : 150 K€ ;
 - Régularisation produit telecom 47 K€ ;
 - Régularisation tiers 177 K€ ;
 - Produit relatif à un litige clos : 375 K€.

Note 11. Fiscalité

En Milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
DÉTAIL DE L'IMPÔT DIFFÉRÉ AU BILAN		
Impôts différés actif	33	33
Impôts différés passif		- 29
TOTAL	33	4
ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT		
Impôts exigibles		
Impôts différés	- 29	117
TOTAL	- 29	117

Note 12. Personnel

	31/12/2020	31/12/2019
EFFECTIFS PAR FONCTION		
Dirigeants	2	2
Cadres	4	4
Collaborateurs	10	12
TOTAL	16	18

En Milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et participation	536	728
Charges sociales	224	306
TOTAL	760	1 034

Note 13. Analyse sectorielle

En Milliers d'euros	31/12/2020	en %	31/12/2019	en %	31/12/2018	en %
ZONES GÉOGRAPHIQUES						
France	1 355	80 %	2 148	30 %	4 398	83 %
Export	347	20 %	4 992	70 %	893	17 %
TOTAL	1 702	100 %	7 141	100 %	5 290	100 %

En Milliers d'euros	31/12/2020	en %	31/12/2019	en %	31/12/2018	en %
SECTEURS						
Production vendue	792	80 %	1 216	17 %	1 386	26 %
Prestations de services	910	20 %	5 925	83 %	3 904	74 %
TOTAL	1 702	100 %	7 141	100 %	5 290	100 %

Note 14. Rémunération des dirigeants

Le groupe ne souhaite pas communiquer sur le sujet, afin de ne pas diffuser d'informations personnelles.

Note 15. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice sont de 31 075 euros.

Note 16. Engagements hors bilan

Aucun engagement hors bilan n'est à constater sur cet exercice.

Comptes sociaux

> BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2020

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	330	330		
Concessions, brevets, droits similaires	1 349 308	1 295 395	53 913	53 679
Fonds commercial	548 816		548 816	548 816
Autres immobilisations incorporelles	148 250	69 623	78 628	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	86 847	83 877	2 969	6 443
Installations techniques, matériel, outillage	21 268	21 167	101	194
autres immobilisations corporelles	331 675	316 100	15 575	20 199
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Autres participations	22 813	20 790	2 023	2 023
Créances rattachées à des participations	1 326 526	622 948	703 578	402 626
Autres immobilisations financières	249 146	0	249 146	324 687
ACTIF IMMOBILISÉ	4 084 979	2 430 230	1 654 749	1 358 668
STOCK ET EN-COURS				
Marchandises	225 788		225 788	272 233
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	1 646		1 646	1 074
Créances clients et comptes rattachés	341 137	197 036	144 101	289 620
Autres créances	281 248	13 066	268 182	886 958
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	197 805	4 299	193 507	173 795
Disponibilités	2 443 292		2 443 292	1 659 405
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	11 227		11 227	11 617
ACTIF CIRCULANT	3 502 143	214 401	3 287 742	3 294 702
TOTAL GÉNÉRAL	7 587 121	2 644 631	4 942 491	4 653 370

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel (dont versé 4 369 336)	4 369 336	4 369 336
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	1 350 112	1 350 112
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)	30 490	30 490
Réserve légale	297 731	297 731
Autres réserves (dont œuvres originales artistiques)		
Report à nouveau	- 3 514 536	- 3 892 815
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	- 307 642	378 280
CAPITAUX PROPRES	2 225 491	2 533 134
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	221 555	150 109
Provisions pour charges		
PROVISIONS RISQUES & CHARGES	221 555	150 109
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	701 803	2 220
Emprunts et dettes financ. divers (dont emp. participatifs)	18 383	188 013
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	298	5 330
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	333 661	473 060
Dettes fiscales et sociales	170 855	206 605
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 270 445	1 094 898
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	2 495 444	1 970 126
TOTAL DU PASSIF	4 942 490	4 653 369

> COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2020

COMPTE DE RÉSULTAT > première partie

Rubriques	France	Export	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises	788 807	1 485	790 292	1 199 077
production vendue de biens				
Production vendue de services	453 561	288 515	742 076	5 431 367
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 242 368	290 000	1 532 368	6 630 444
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises amortis., provisions, transfert charges			111 066	9 187
Autres produits			1 266	2 812
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 644 700	6 642 443
Achats de marchandises (& droits de douane)			252 706	452 858
Variation de stocks (marchandises)			46 397	10 418
Achats de matières premières & approvisionnements (& droits de douane)			8 097	8 998
Autres achats et charges externes			1 099 843	3 771 380
Impôts, taxes et versements assimilés			21 723	53 309
Salaires et traitements			480 318	632 205
Charges sociales			199 930	265 760
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			12 332	32 280
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			11 479	19 786
Dotations provisions risques et charges			0	71 763
Autres charges			9 478	26 047
CHARGES D'EXPLOITATION			2 142 304	5 344 806
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			- 497 604	1 297 638
OPÉRATIONS EN COMMUN				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			13 426	15 214
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif				
Autres intérêts et produits assimilés			484	593
Reprises sur provisions et transferts de charges			102 916	47 650
Différences positives de change			224	5 910
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement			0	581
PRODUITS FINANCIERS			117 050	69 948
Dotations financières amortissements et provisions			102 026	664 512
Intérêts et charges assimilées			3 031	4 943
Différences négatives de change			5 585	105
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 796	7 353
CHARGES FINANCIÈRES			112 437	676 913
RÉSULTAT FINANCIER			4 613	- 606 964
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT			- 492 991	690 672

COMPTE DE RÉSULTAT > deuxième partie

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Produits except. sur opérations gestion	519 964	100 617
Produits except. sur opérations capital	0	0
Reprises provisions & transferts de charges	10 750	52 500
PRODUITS EXCEPTIONNELS	530 714	153 117
Charges except. sur opérations de gestion	146 144	189 012
Charges except. sur opérations en capital	0	170
Dotations except. amortissem. provisions	199 221	276 329
CHARGES EXCEPTIONNELLES	345 365	465 511
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	185 349	- 312 394
Impôts sur les bénéfices	0	0
TOTAL DES PRODUITS	2 292 464	6 865 509
TOTAL DES CHARGES	2 600 106	6 487 229
BÉNÉFICE OU PERTE	- 307 642	378 280

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté et suivant les articles L123-13, L123-14 et L123-17 du Code de Commerce, par le règlement 2016-07 du 04/11/2016 et par le règlement de l'ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Impact du covid-19 dans les comptes clos au 31 décembre 2020.

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

L'événement Covid-19 a eu un impact relatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entité.

- Compte de résultat :

Le compte de résultat a été affecté par la mise en chômage partiel d'une partie du personnel permettant de réduire la masse salariale d'un montant de 35 577€.

En raison de la nature d'une partie de son activité (vente en magasin), l'entreprise a dû fermer son établissement de vente au détail du 16 mars 2020 au 11 mai 2020 ainsi qu'en novembre 2020 et n'a généré aucun chiffre d'affaires en vente directe pour cette période. Cette perte de chiffre d'affaires n'a pas été compensée par une hausse du chiffre d'affaires via le site internet. Les aides publiques obtenues en compensation de ces pertes se sont élevées à 13 000 €.

- Compte de bilan

La société a sollicité deux prêts garantis par l'Etat (PGE) pour un montant global de 700 K€ et dont les montants n'ont pas été consommés au titre de l'exercice et ont été consignés en compte bloqué.

La société a opté pour un remboursement échelonné des prêts PGE.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles pour 2 046 K€, notamment composées des marques et brevets à hauteur de 1 349K€, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Elles sont amorties à hauteur de 974 K€, soit une valeur nette de 1 072 K € au 31/12/20.

Elles sont dépréciées à hauteur de 391 K€, soit une valeur nette de 681 K€ après amortissement et dépréciation.

Logiciels informatiques :

Les dépenses de logiciels à usage interne sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants dès lors qu'ils présentent une forte probabilité de réussite technique et d'obtention d'avantages économiques futurs. Seules les dépenses de développement internes et externes (qui concernent les frais d'analyse organique, les frais de programmation, de tests et jeux d'essais et les frais de documentation destinée à l'utilisateur) sont activées.

Les logiciels acquis sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans à compter de la date d'acquisition, lorsqu'ils sont acquis ou de leur date de mise en service, lorsqu'ils sont développés en interne. Les logiciels de type ERP compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de 8 ans. La mise en service des projets importants est effectuée par lots, lorsque l'utilisation de chaque lot est indépendante.

Fonds commerciaux :

Les fonds commerciaux figurant à l'actif ne remplissent pas les conditions pour être amortis, notamment en raison de leur caractère fongible, de l'absence d'échéance quant à la durée de l'exploitation et de l'impossibilité d'un suivi distinct dans le temps en raison de leur dilution avec des fonds commerciaux générés en interne. Afin de maintenir leur juste valeur, les fonds commerciaux font donc l'objet de tests de dépréciation. Les tests de dépréciation sont réalisés chaque année à la clôture de l'exercice, même en l'absence de perte de valeur, par rapport à la valeur d'usage.

La société a opté pour ne pas retraiter l'affectation extracomptable des malis techniques existant au 1er janvier 2020. Les malis étaient affectés précédemment au fonds commercial.

En Euros

Fonds de commerce En euros	Nature	Brut	Provision	Net
Boutique	VPC	548 816,46		548 816,46
TOTAL		548 816,46		548 816,46

B) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée.

- Agencements et aménagements des constructions : entre 8 à 25 ans linéaire ou dégressif.
- Matériel de bureau et informatique. 3 à 5 ans linéaire ou dégressif
- Mobilier : 10 ans linéaires.

C) Participations, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation ont une valeur de 23K€.

Les provisions pour dépréciation des titres ont été déterminées en fonction de la quote-part de la situation nette et des perspectives des entreprises. Ces provisions s'élèvent à 21 K€ sur l'exercice 2020, soit une valeur nette des titres de 2 K€.

D) Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée en fonction de la quote part de la situation nette, des perspectives des entreprises et/ou du cours de bourse.

Au cours de l'exercice, les créances rattachées ont été dépréciées comme suit :

- PAYCOM : valeur brute de 661 K€, dépréciation 177 K€ dont un complément de 72 K€ sur l'exercice soit une valeur nette de 485 K€
- BD HK : valeur brute de 747 K€, dépréciation 446 K€ dont un complément de 10 K€ sur l'exercice soit une valeur nette de 301 K€

E) Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des VMP est constituée par leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute à la clôture de l'exercice.

Au 31/12/20, le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 198 K€.

Elles font l'objet d'une dépréciation de 4 K€.

F) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « coût unitaire moyen pondéré ». Le montant du stock entré (marchandises secteur édition/produits dérivés) s'élève à 226 K€.

Les stocks sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique des stocks.

G) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

H) Engagements hors bilan :

Le montant non chargé des engagements de départ à la retraite s'élève à 33 440,54 Euros. Il est calculé sur les bases suivantes :

- Départ volontaire à la retraite à 65 ans
- Taux d'actualisation de 2.33 %
- Le dernier brut annuel pour les salariés présents au 31/12/2020

I) Intégration fiscale :

Le périmètre d'intégration fiscale a été renouvelé en mars 2021, pour une durée de 5 ans, et intègre les sociétés suivantes : BD Multimedia et Paycom.

L'impôt comptabilisé est l'impôt dont sont redevables les sociétés intégrées. Le déficit reportable de la société BD Multimédia calculé comme une imposition séparée de la société, s'élève à 2 382 058 euros au 31/12/2020.

J) Liste filiales et participations : (montants exprimés en euros)

	Filiales	Capital	Résultat 2020	Total capitaux propres	Valeur brute des titres ou parts	Valeur nette des titres ou parts
BD MULTIMEDIA		4 369 336	- 307 642	2 225 491	N/A	N/A
Détient 100% de	PAYCOM	20 000	- 280 692	176 583	20 000	
Détient 80% de	BD multimedia HK LTD	950	183 634	- 345 086	791	0,56
Détient 99% de	CITE 16	1 524,49	41 998	337 802	1 509,25	1509,25

K) Ventilation du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaire 2020, d'un montant de 1 532 K€ de la société est ventilé comme suit :

	France	Export	31/12/2020
Ventes de marchandises - Edition	788 807	1 485	790 292
Production vendue de biens			
Production vendue de services - Paiement et Edition	453 561	288 515	742 076
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 242 368	290 000	1 532 368

Autres renseignements :

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes pour 2020, s'élève à 31 075 € au titre de la certification des comptes 2020.

Le montant alloué aux administrateurs de la société pour l'exercice 2020 ressort à 14 987 €.

En 2020, la protection des fonds reçus des utilisateurs de services de paiement a été assurée, conformément à l'article L 522-17 du CMF, par une garantie d'une entreprise d'assurance répondant aux termes de l'article précité.

- Événements de la période :

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire Covid-19. La société a réorganisé l'activité pour préserver la sécurité sanitaire de tous ses collaborateurs et mis en place un certain nombre d'actions visant à préserver la structure et la trésorerie, avec, notamment le recours au chômage partiel.

Dans le cadre des mesures exceptionnelles mises en place par le gouvernement pour faire face aux conséquences de la crise, BD MULTIMEDIA a obtenu deux PGE sur le premier semestre 2020.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 25 mai 2020 afin de présenter le bilan de l'activité de fourniture de services de paiement de l'exercice 2019 de la société, en sa qualité d'établissement de paiement et les politiques et orientations en matière de conformité et de contrôle interne.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 25 juillet 2020 pour arrêter les comptes 2019 et organiser l'Assemblée Générale y afférente qui n'a pu se tenir que le 22 septembre 2020 en raison de l'émergence et l'expansion de la crise sanitaire Covid-19 qui a marqué l'année 2020.

Le Conseil d'Administration, réuni le 30 octobre 2020, a concerné l'activité et son bilan au cours du premier semestre 2020.

Le Conseil d'Administration s'est également réuni le 20 octobre 2020 pour définir la répartition de la rémunération allouée aux administrateurs dont le montant a été autorisé par l'Assemblée Générale du 22 septembre 2020.

Dans le cadre du contentieux qui opposait BD MULTIMEDIA à un prestataire de services telecom ayant manqué gravement à l'exécution de l'une de ses obligations contractuelles et dont l'incidence financière était de 343 k€ au 31.12.2018, un protocole confidentiel favorable aux intérêts de la société a été signé mettant un terme définitif à ce litige le 13 mars 2020.

La société a assigné en janvier 2020 un prestataire informatique en charge de la livraison des sites communautaires. Cette affaire est actuellement pendante devant le Tribunal de Commerce.

- Evènements post clôture :

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 30 avril 2021 afin de présenter le bilan de l'activité de fourniture de services de paiement de l'exercice 2020 de la société, en sa qualité d'établissement de paiement et les politiques et orientations en matière de conformité et de contrôle interne.

Le Conseil d'Administration s'est également réuni le 12 avril 2021 pour arrêter les comptes 2020 et organiser l'Assemblée Générale y afférente qui se tiendra le 10 juin 2021 et dont l'ordre du jour portera sur l'approbation des comptes 2020, le renouvellement des délégations habituellement confiées au Conseil d'Administration, le projet d'émission d'un nouveau contrat de bons de souscription d'actions, ainsi que sur le changement de dénomination sociale de la société en TRACTIAL.

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT, RECHERCHE	330		0	330
Autres immobilisations	1 967 497	78 878	0	2 046 374
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 967 827	78 878	0	2 046 704
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	86 241			86 241
Constructions, installations générales, agencements, aménagements	605			605
Installations techniques, outil. Industriels	21 268		0	21 268
Installations générales, agencements, aménagements	194 972		0	194 972
Matériel de transport	8 948	0	0	8 948
Matériel de bureau, informatique, mobilier	123 442	2 781	0	126 223
Emballages récupérables et divers	1 532		0	1 532
Immobilisations corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	437 008	2 781	0	439 789
Autres participations	966 361	382 978		1 349 339
Prêts, autres immobilisations financières	324 687	4 018	79 559	249 146
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 291 047	386 996	79 559	1 598 485
TOTAL GÉNÉRAL	3 695 884	468 654	79 559	4 084 979

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
FRAIS ÉTABLISSEMENT, RECHERCHE	330		0	330
Concessions, brevets et droits similaires	933 276	17		933 293
Fonds commercial	40 997			40 997
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	974 603	17	0	974 620
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	79 843	3 449		83 292
Constructions inst. Générales, agencements	561	24	0	585
Installations techniques, matériel & outillage	0	0	0	0
Installations générales, agencements	203 344	3 954	0	207 297
Matériel de transport	7 697	1 184	1 343	7 538
Matériel de bureau, informatique, mobilier	118 728	3 704	0	122 432
Emballages récupérables & divers	0		0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	410 172	12 315	1 343	421 144
TOTAL GÉNÉRAL	1 384 775	12 332	1 343	1 395 764

Ventilation des dotations	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations dér.	Reprise dér.
FRAIS ÉTABLISSEMENT, RECHERCHE					
Concession brevet et licence	17				
Fond commercial					
Autres immobilisations					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17				
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	3 449				
Constructions et installations	24				
Installations techniques, matériel et outillage	0				
Installations générales, agencements	3 954				
Matériel de transport	1 184				
Matériel de bureau & informatique	3 704				
Emballages récupérables					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 316				
TOTAL GENERAL	12 333				

CRÉANCES ET DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus de 1 an
Créances rattachées à des participations	1 326 526		1 326 526
Autres immobilisations financières	249 146		249 146
Clients douteux ou litigieux	214 128		214 128
Créances clients et comptes rattachés	127 008	127 008	
Avances et acomptes	1 646	1 646	
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	79	79	
État, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	4 110	4 110	
État, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	53 989	53 989	
État, autres collectivités : autres impôts, taxes	30 729	30 729	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	192 341	192 341	
Charges constatées d'avance	11 227	11 227	
TOTAL GÉNÉRAL	2 210 929	421 129	1 789 800

Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À 1 an au plus	+ 1 an, 5 ans au +	À plus de 5 ans
Auprès des établissements de crédits				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus de 1 an à l'origine	701 803	700 347	1 456	
Emprunts et dettes financières divers	15 809		15 809	
Fournisseurs et comptes rattachés	333 661	333 661		
Personnel et comptes rattachés	56 877	56 877		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	62 060	62 060		
État : impôts sur les bénéfices	0	0		
État : taxe sur la valeur ajoutée	50 076	50 076		
État : autres impôts, taxes et assimilés	1 842	1 842		
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés				
Groupe et associés	2 573	2 573		
Autres dettes	1 270 445	1 153 344	117 101	
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	2 495 146	2 360 780	134 366	

Emprunts souscrits en cours exercice	700 000			
Emprunts remboursés en cours exercice	418			

PROVISIONS

Rubriques	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges	47 309	164 221	44 975	166 555
Autres provisions pour risques et charges	102 800	55 000	102 800	55 000
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	150 109	219 221	147 775	221 555
Provisions sur immobilisations incorporelles	390 728			390 728
Provisions sur titres de participation	561 712	82 026		643 738
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et encours				
Provisions sur comptes clients	197 122	11 479	11 565	197 036
Autres provisions pour dépréciation	68 414		51 049	17 365
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	1 217 976	93 505	62 614	1 248 866
TOTAL GÉNÉRAL	1 368 086	312 726	210 389	1 470 422
Dotations et reprises d'exploitation		11 479	96 723	
Dotations et reprises financières		102 026	102 916	
Dotations et reprises exceptionnelles		199 221	10 750	

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR > 31/12/2020

Rubriques	Montant
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	6 374
CRÉANCES : ORGANISMES SOCIAUX	79
CRÉANCES : ÉTAT	30 729
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	58 359
DIVERS PRODUITS À RECEVOIR	3 000
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	98 541

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER > 31/12/2020

Rubriques	Montant
DETTES FOURNISSEURS COMPTES RATTACHÉS	110 795
DETTE POUR PROV. CP	56 789
DETTE POUR PROV. PRIMES	0
CHARGES SOCIALES/ CP	22 716
FORMATION PROF.	2 239
AUTRES DETTES	5 845
TOTAL	198 384

DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE > 31/12/2020

	CHARGES	PRODUITS
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	11 227	0
TOTAL	11 227	0

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES			VALEUR NOMINALE
	à clôture exercice	créés pendant exercice	annulés pendant exercice	
Actions ordinaires	2 184 668	0	0	2

AFFECTATION DES RÉSULTATS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. ORIGINE	Montant
Report à nouveau	- 3 514 535
réserve légale antérieure	297 731
Résultat de l'exercice	- 307 642
dont résultat courant après impôts :	
Prélèvements sur les réserves	
Autres réserves	0
TOTAL	- 3 524 446

2. AFFECTATIONS	Montant
Report à nouveau	- 3 822 177
Réserve légale	297 731
Autres réserves	0
Dividendes	
Primes d'émission	
Autres répartitions :	
TOTAL	- 3 524 446

DÉTAILS DES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

	Montant
Produits financiers de participations	13 426
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0
Autres intérêts et produits assimilés	484
Reprises sur provisions et transferts de charges	102 916
Différences positives de change	224
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement	0
PRODUITS FINANCIERS	117 050

Dotations financières amortissements et provisions	102 026
Intérêts et charges assimilées	3 031
Différences négatives de change	5 585
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 796
CHARGES FINANCIÈRES	112 437
RÉSULTAT FINANCIER	4 613

Le résultat financier 2020 résulte principalement de :

Dotations pour risques et charges financières de 20 K€

Complément de Dotations financières aux provisions des créances rattachées aux participations pour 82 K€ (dont 72 K€ pour Paycom et 10 K€ pour BD Multimedia HK).

Reprise sur provisions pour risques BD Multimedia HK pour 103 K€.

Produits financiers liés aux participations pour 13 K€.

DÉTAILS DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant
opérations de gestion	146 144
opérations sur VMP	0
dotations amortissements et provisions	199 221
TOTAL	345 365

DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant
opérations de gestion	519 964
reprise sur provisions et transferts de charges	10 750
TOTAL	530 714

Le résultat exceptionnel d'un montant de 185 K€ s'explique à titre principal par les charges exceptionnelles suivantes :

Ce chiffre s'explique à titre principal par les charges exceptionnelles suivantes :

- Indemnités de départ salariés : 28 K€ ;
- Pénalités : 100 K€ ;
- Provision sur contentieux divers : 199 K€ ;
- Régularisation client : 4 K€ ;
- Ainsi que charges sur exercices antérieurs : contentieux de caisse pour 10 K€.

Et des produits exceptionnels suivants :

- Produit résultant de prescription commerciale : 128 K€ ;
- Ainsi que produits sur exercices antérieurs :
- Indemnisation assurance : 150 K€
- Régularisation produit telecom 47 K€
- Régularisation tiers 177 K€

Annexes aux comptes sociaux
> ÉTATS FINANCIERS DE L'ÉTABLISSEMENT DE PAIEMENT
arrêtés au 31 décembre 2020

BD Multimedia SA a obtenu un statut d'établissement de paiement "hybride" à partir de l'année 2016.

Dans le cadre de cet agrément, la société joint à ses comptes annuels les états correspondant à l'activité de paiement.

Le bilan et le compte de résultat de l'établissement de paiement correspondent au cadre fixé avec l'ACPR et définis dans l'annexe jointe.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EP

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires		
Produits sur opérations avec la clientèle	309 260	4 363 873
Produits sur opérations sur titres		
Produits sur opérations de change		
Produits sur opérations de hors bilan		
Produits sur prestations de services financiers	7 785	12 142
Autres produits d'exploitation bancaire	97 675	115 011
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	414 720	4 491 026
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires		
Charges sur opérations avec la clientèle		
Charges sur opérations sur titres		
Charges sur opérations de change		
Charges sur opérations de hors bilan		
Charges sur prestations de services financiers	76 564	1 831 797
dont commissions bancaires	74 635	1 828 840
dont frais bancaires	1 929	2 957
Autres charges d'exploitation bancaire	28 601	21 519
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	105 165	1 853 316
PRODUIT NET BANCAIRE	309 555	2 637 709
Plus-value sur cession des immobilisations		
Transferts de charges d'exploitation non bancaire		
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	0	0
Charges de personnel	293 770	327 056
Impôts et taxes	2 486	2 436
Services extérieurs	190 401	687 578
Charges diverses d'exploitation	36 448	110 879
Dotations aux amortissements immos corp. et incorp.	14 895	61 694
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	537 998	1 189 643
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-228 444	1 448 066
Reprises sur provisions pour risques		
Dotations aux provisions pour risques		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-228 444	1 448 066
Gains sur actifs immobilisés		
Pertes sur actifs immobilisés		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-228 444	1 448 066
(+) Reprises / (-) Dotations du fonds pour risques bancaires généraux		
(+) Produits exceptionnels / (-) Charges exceptionnelles	344 329	-86 322
Impôts sur les bénéfices		
RÉSULTAT NET	115 886	1 361 744

BILAN DE L'EP

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF		
Caisse, banques centrales et CCP		
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	1 102 025	1 204 160
Opérations avec la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Immobilisations incorporelles	188 736	152 396
Immobilisations corporelles	5 165	6 504
Actions propres		
Autres actifs	29 120	121 813
Comptes de régularisation	1 971 186	1 806 088
TOTAL ACTIF	3 296 232	3 290 960
DETTES		
Banques centrales et CCP		
Dettes envers les établissements de crédit	0	364 130
Opérations avec la clientèle (compte de cantonnement)	1 102 025	840 030
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	65 972	115 226
Comptes de régularisation		
Provisions	77 334	36 559
Dettes subordonnées		
TOTAL DETTES	1 245 331	1 355 945
CAPITAUX PROPRES		
Capital souscrit	420 000	420 000
Prime d'émission		
Réserves	1 515 015	153 271
Résultat de l'exercice	115 886	1 361 744
Compte de liaison		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 050 901	1 935 015
TOTAL PASSIF	3 296 232	3 290 960

ANNEXES COMPTABLES DE L'ÉTABLISSEMENT DE PAIEMENT

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées pour élaborer le bilan et le compte de résultat de l'établissement de paiement correspondent à celles qui ont permis de fonder la demande d'agrément et sur lequel l'agrément a été validé par l'ACPR.

a - Imputation analytique

Du fait de la qualité hybride de BD Multimédia, et afin de donner une image fidèle aux comptes de l'établissement de paiement, nous avons opté pour une affectation de certains postes « généraux », du bilan et compte de résultat, au prorata du nombre de personnes affectées à l'établissement de paiement par rapport à l'effectif global de BD SA. A la fin de l'exercice 2020, nous avons 4,7 personnes affectées à l'établissement de paiement sur un effectif total de 17 personnes, soit une clé de répartition de 27,70%.

BILAN

b – Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit inscrites au bilan de l'établissement de paiement hybride correspondent à la totalité des fonds au crédit sur les comptes de paiement des marchands.

c - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à la valeur nette comptable, donc après application d'amortissement ou de provision pour dépréciation.

Nous avons appliqué la répartition analytique (cf. Art a) pour ce poste sur la totalité des immobilisations de BD Multimédia. Il est à noter que la totalité des développements liés à l'établissement de paiement ont été passés directement en charges au cours des exercices précédents et donc non immobilisés.

d - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur nette comptable, donc après application d'amortissement ou de provision pour dépréciation.

Nous avons appliqué la répartition analytique (cf. Art a) pour ce poste sur la totalité des immobilisations de BD Multimédia.

e- Autres actifs

L'intégration des flux de paiement via télécom au sein de l'Établissement de Paiement hybride implique la prise en compte du délai de paiement des opérateurs télécom en tant que créances clients.

f – Compte de régularisation actif

BDM dans le cadre de sa demande d'agrément en tant qu'établissement de paiement hybride se doit de tenir une comptabilité analytique distincte entre les activités Telecom et de Paiement dans le cadre d'une comptabilité générale unique pour l'ensemble des deux activités afin de répondre aux exigences d'informations de son autorité de tutelle (l'ACPR) notamment via les états réglementaires.

Par ailleurs, pour le besoin de l'émission de ces derniers, il est nécessaire et impératif que BDM puisse déterminer un bilan de l'activité de paiement dont certaines informations ou écritures sont en lien directe avec le compte de résultat de l'activité de paiement, voire même issues du compte de résultat de l'activité de paiement.

Enfin, un des principes fondamentaux de la comptabilité, que celle-ci soit commerciale ou bancaire, est la parfaite égalité entre le total du passif et le total de l'actif.

Au regard des constats précédemment listés, et afin de respecter les obligations de communication auprès de son autorité de tutelle (l'ACPR), BDM a dû créer un compte de liaison (compte de régularisation) dans le bilan de l'activité de paiement n'ayant qu'une fonction d'équilibrage entre le total du passif et le total de l'actif du dit établissement.

g - Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent à la mobilisation d'une partie des créances sur les opérateurs télécom auprès de la BPI.

h - Opérations avec la clientèle

Les dettes envers la clientèle recouvrent l'ensemble de la trésorerie détenue dans le compte de ses établissements de crédit. Les dettes envers la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Il est précisé ici que ces dettes ne portant pas intérêt, elles ne sont pas augmentées des intérêts courus non échus.

i- Autres passifs

Les dettes d'exploitation inscrites au bilan de l'établissement de paiement hybride sont égales aux dettes fournisseurs, à la TVA due à l'Etat, aux dettes envers les organismes sociaux, ainsi qu'à la provision pour congés payés.

j - Provisions

La provision de fonds pour risques bancaires généraux est de 1000 € en 2020.

k- Capital

Le montant du capital affecté à l'établissement de paiement pour 420 000 euros correspond aux exigences de son autorité de tutelle (l'ACPR).

COMPTE DE RÉSULTAT

l - Produits d'exploitation bancaire

1/ Produits sur opérations avec la clientèle

Ces produits correspondent à l'intégration de marge de l'activité Telecom diminués des codes non saisis ou appels non aboutis (10%).

2/ Les produits sur prestations de services financiers correspondent aux commissions facturées aux clients dans le cadre des transactions acquises.

3/ Les autres produits inscrits au compte de résultat dédié à l'activité de fourniture de services de paiement correspondent à :

- d'une part, les frais de virement facturés aux clients marchands lorsque le reversement est effectué par virement bancaire.
- d'autre part, la facturation de frais en rapport avec la gestion des comptes de paiement.

m- Les charges variables

Elles correspondent :

- Aux commissions payées sur les flux CB et PayPal.
- Aux frais bancaires (frais sur virement, etc.).
- À la prime d'assurance pour la protection des fonds des comptes de paiements.

n- Les charges fixes

Elles incluent :

- Les charges relatives aux équipes opérationnelles (salaires, charges sociales et congés payés).
- Les impôts et taxes.
- Les services extérieurs : honoraires de conseils et de charges indirectes de siège (loyers et charges du siège social, assurances, frais de communication, salaires du PDG et secrétaire général, frais de fonctionnement des instances sociales...), calculées suivant la répartition analytique (cf.a).
- Les charges diverses d'exploitation sont égales à 40% de la marge télécom retenue (cf.l-1) et correspondent aux fees dus par l'Établissement de Paiement à BD Multimédia au titre des travaux effectués dans le domaine purement Télécom pour le compte des flux de paiement.
- Les dotations aux amortissements sont calculées sur une durée de 5 ans

Rapport du commissaire aux comptes
> SUR LES COMPTES ANNUELS
 Exercice clos le 31 décembre 2020

o - Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels représentent les produits et charges qui ne se rapportent pas au cycle normal d'exploitation de l'établissement.

Ils incluent notamment des produits et charges reliés à :

- Des cessions de biens matériels ou immatériels.
- Des pénalités clients/fournisseurs/administratives
- Des prescriptions commerciales
- Des accords commerciaux exceptionnels ponctuels
- Des indemnisations d'assurance
- Des accords financiers soldant des litiges commerciaux

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BD MULTIMEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations portées sur l'ensemble des états financiers s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Extentis Audit

Jean Luc GUEDJ
Commissaire aux comptes

Rapport spécial du commissaire aux comptes
> SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
 Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que des motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Convention de reversements conclue avec la société BDM HK LTD

Administrateurs intéressés :

- Monsieur Daniel DORRA
- Monsieur Jim DORRA

Objet de la convention :

Votre société possède les outils et le dispositif financier permettant l'encaissement des cartes bleues. A ce titre, elle propose à la société BD MULTIMEDIA HK LTD de prendre en charge des encaissements réalisés par son activité de micro paiement, PAY DUO, pour la solution de paiement CB (carte bancaire).

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 08 mars 2013.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, il n'y a eu aucun reversement effectué au titre de cette convention.

2. Contrat de prestation de services en date du 16 janvier 1998 : mise à disposition du personnel

Administrateur intéressé :

- Monsieur Daniel DORRA

Objet de la convention :

Il a été conclu une convention de prestations de services dans les domaines financier, comptable, juridique, commercial, technique et social, entre votre société et les sociétés suivantes, filiales du Groupe BD MULTIMEDIA :

- SARL ACDM IMPRESSIONS
- BD HK
- SCI CITE 16

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, votre société a facturé les prestations suivantes :

SOCIETES	Mise à disposition de personnel (hors taxes)
S.A.R.L. A.C.D.M. IMPRESSIONS	127,01 €
BD MULTIMEDIA HK LTD	800,00 €
S.C.I. CITE 16	1 270,15 €
S.A.R.L. PAYCOM	61 196,10 €

3. Convention d'assistance Groupe (frais de structure) en date du 5 janvier 2001

Administrateur intéressé :

- Monsieur Daniel DORRA

Objet de la convention :

La société mère BD MULTIMEDIA effectue ou supporte des tâches, notamment des prestations techniques et administratives requises pour la bonne gestion du Groupe BD MULTIMEDIA.

Les principales prestations ou frais d'assistance concernent :

- Les frais de secrétariat ;
- Les frais de mise à disposition des services suivants : juridique, comptable et marketing ;
- Les frais de direction générale.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, votre société a facturé les prestations suivantes :

SOCIETES	Frais de structure facturés (hors taxes)
S.C.I. CITE 16	2 585,00 €
S.A.R.L. PAYCOM	6 348,00 €

4. Convention de prestations administratives conclue avec la société LOFT STORY

Administrateur intéressé :

- Monsieur Daniel DORRA

Objet de la convention :

Il a été conclu une convention de prestations administratives (comptables et juridiques) entre votre société et la société LOFT STORY. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, votre société a facturé à la société LOFT STORY un montant de 2.540,30 € hors taxes au titre de prestations administratives (comptables et juridiques).

5. Convention de mise à disposition de locaux conclue avec la S.C.I. TAGOMAGO

Administrateur intéressé :

- Monsieur Daniel DORRA

Objet de la convention :

Il a été conclu une convention de prestations comptables entre votre société et la société TAGOMAGO. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, votre société a facturé à la société S.C.I. TAGOMAGO un montant de 127,01 € hors taxes au titre de ces prestations.

6. Convention de prestations comptables conclue avec la S.C.I. ESPALMADOR

Administrateur intéressé :

- Monsieur Jim DORRA

Objet de la convention :

Il a été conclu une convention de prestations comptables entre votre société et la SCI ESPALMADOR. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, votre société a facturé à la société S.C.I. ESPALMADOR un montant de 127,01 € hors taxes au titre de ces prestations.

7. Convention conclue avec Monsieur Daniel DORRA

Administrateur intéressé :

- Monsieur Daniel DORRA

Objet de la convention :

Monsieur Daniel DORRA a consenti à votre société des avances en compte courant. Au 31 décembre 2020, il n'y a pas eu d'avance au titre de cette convention.

8. Convention de prestations techniques conclue avec la société BDM HK LTD

Administrateurs intéressés :

- Monsieur Daniel DORRA
- Monsieur Jim DORRA

Objet de la convention :

Votre société utilise les services techniques du logiciel de core banking « Paiement.net » développé par la société BD MULTIMEDIA HK LIMITED détenue à 80 %, lui permettant de traiter de manière intégrée toutes les problématiques bancaires dans le cadre de son développement commercial.

A ce titre, les sociétés ont conclu une convention de Prestations Techniques qui prévoit une refacturation de ces services aux conditions exposées ci-dessous :

- Une part fixe de 200 € à 750 € par mois en fonction du nombre de transactions mensuelles,

Transactions / mois	0-1000	1001-5000	Au-delà
Frais / mois	200 €	500 €	750 €

- Une part variable qui est fonction du nombre de transactions générées mensuellement :

Tranche	Min	Max	Frais
1	0	500	€ 0,120
2	500	2 500	€ 0,108
3	2 500	12 500	€ 0,097
4	12 500	62 500	€ 0,087
5	62 500	150 000	€ 0,079
6	150 000	+	€ 0,071

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les reversements effectués ont représenté un montant de 11.687,03 €.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions de location conclues avec la SCI CITE 16

Administrateur intéressé :

- Monsieur Daniel DORRA

a. Location de bureaux

Facturation par la SCI Cité 16 à votre société de la location de bureaux dans un immeuble sis 16, Cité Joly Paris 11^{ème} au 2^{ème} étage.

Le loyer facturé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 39.637,08 € hors taxes.

b. Bail commercial

Par un conseil d'administration en date du 27 juin 2000, votre société a autorisé la signature d'un bail commercial avec la SCI Cité 16 pour les locaux sis 16, Cité Joly PARIS 11^{ème} au 1^{er} étage.

La SCI Cité 16 a facturé à votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 un loyer d'un montant de 51.832,92 € hors taxes, auquel il convient d'ajouter la taxe sur les bureaux d'un montant de 6.399,28 €.

Extentis Audit

Jean Luc GUEDJ
Commissaire aux comptes

BD Multimedia

16 Cité Joly 75011 PARIS

Tel : +33 1 53 36 24 24

RCS Paris 334 517 562 000 16

www.bdmultimedia.fr - e-mail : contact@bdmultimedia.fr